



CÔTE D'IVOIRE

Juillet 2014

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE PROLONGATION DE L'ACCORD EN COURS

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de modification de critères de réalisation et de prolongation de l'accord en cours, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 26 mars 2014 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 22 mai 2014.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Un **communiqué de presse**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*
- Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes*
- Protocole d'accord technique*
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



CÔTE D'IVOIRE

22 mai 2014

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE PROLONGATION DE L'ACCORD EN COURS

THEMES PRINCIPAUX

Contexte. La réconciliation politique et le rétablissement de la cohésion sociale se poursuivent. Mais le chemin à parcourir reste long et difficile. La croissance a été impressionnante en 2013 et devrait rester dynamique à court terme grâce à la vigueur de la demande intérieure. Néanmoins, elle devrait rester inférieure à 10 %, l'objectif plus ambitieux que s'est donné le gouvernement.

Les résultats du programme sont excellents. Tous les critères de réalisation à fin décembre et tous les objectifs indicatifs, sauf un (celui relatif au plafond de la dette flottante), ont été atteints. L'exécution des réformes structurelles est satisfaisante, mais accuse des retards qui sont dûs en partie au nombre limité de réunions du Conseil des ministres qui se sont tenues début 2014.

Discussions. Les discussions ont porté principalement sur i) les perspectives de croissance pour 2014 et à moyen terme, ii) la mise à jour des perspectives budgétaires pour 2014 tenant compte des résultats de l'exécution pour 2013 et des nouveaux besoins de dépenses, iii) l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des finances publiques et iv) la poursuite de l'amélioration du climat des affaires .

Les risques pesant sur l'exécution du programme en 2014 sont équilibrés. Du côté négatif, la discipline budgétaire et l'élan des réformes structurelles pourraient s'affaiblir avant la tenue des élections présidentielles d'octobre 2015. Du côté positif, des investissements directs étrangers plus élevés que prévu pourraient rehausser les perspectives de croissance.

Les services du FMI soutiennent à la conclusion de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, ainsi que les demandes de modification des critères de réalisation et de prolongation de l'accord en cours jusqu'à fin décembre 2014 présentées par les autorités. La conclusion de la revue permettra de décaisser un montant équivalant à 48,78 millions de DTS au titre de l'accord FEC (15 % de la quote-part).

Approuvé par
A. Aemro Selassie
(Département
Afrique) et Peter
Allum (Département
de la stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les discussions se sont déroulées du 11 au 26 mars 2004 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission) et Koulet-Vickot, de Mme Macario (tous du Département Afrique), de M. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et de M. Queyranne (Département des finances publiques). M. Feler (représentant résident) et Mme Coulibaly, économiste au bureau du représentant résident, ont apporté leur aide à la mission. M. Allé (Bureau des administrateurs) a participé à certaines réunions.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	3
CONTEXTE	4
ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET RESULTATS DU PROGRAMME	4
PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET DISCUSSIONS	8
A. Perspectives de croissance pour 2014 et à moyen terme	8
B. Politique budgétaire	9
C. Améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques	12
D. Continuer d'améliorer le climat des affaires et faire avancer la réforme du secteur financier	13
SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
ENCADRÉ	
1. Couverture maladie universelle	12
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2011–17	19
2. Balance de paiements, 2011–17	20
3a. Opérations financières de l'administration centrale, 2011–17 (milliards de CFA)	21
3b. Opérations financières de l'administration centrale, 2011–17 (pourcentage du GDP)	22
4. Situation monétaire intégrée, 2011–17	23
5. Besoins de financement extérieurs, 2011–15	24
6. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2008–13	25
7. Indicateurs de la capacité de remboursement au FMI, 2014–24	26
8. Calendrier proposé pour les décaissements et revues au titre de la FEC, 2011–14	27
APPENDICE	
I. Lettre d'Intention	28
Pièce jointe I. Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières	31
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique – Accord sous la Facilité Élargie de Crédit	55

Glossaire

AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i> (loi sur la croissance et les opportunités en Afrique)
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAD	Département des finances publiques
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FIRST	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITEI	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
OAT	Obligations assimilables du Trésor (émises par la BCEAO)
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PPTÉ	Pays pauvre très endetté
SFI	Société financière internationale
SIGFAE	Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État
SIR	Société ivoirienne de raffinage
TPCI	Titre public Côte d'Ivoire
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CONTEXTE

1. Le chemin menant à la réconciliation politique reste long et difficile (MPEF, 11, 2). Pour faciliter la réconciliation politique, le gouvernement a libéré plusieurs partisans de l'ancien Président Gbagbo qui avaient été emprisonnés et a encouragé le retour des réfugiés exilés. Après quelques semaines d'interruption à la suite du transfert de l'ancien dirigeant des jeunes pro-Gbagbo à la Cour pénale internationale à La Haye, le dialogue politique formel entre le gouvernement et l'opposition a repris le 22 mai 2014. La scène politique est de plus en plus dominée par les préparatifs des élections présidentielles d'octobre 2015, pour lesquelles le Président Ouattara a annoncé sa candidature. Le gouvernement a proposé une recomposition de la Commission électorale indépendante, une étape clé en vue des élections.

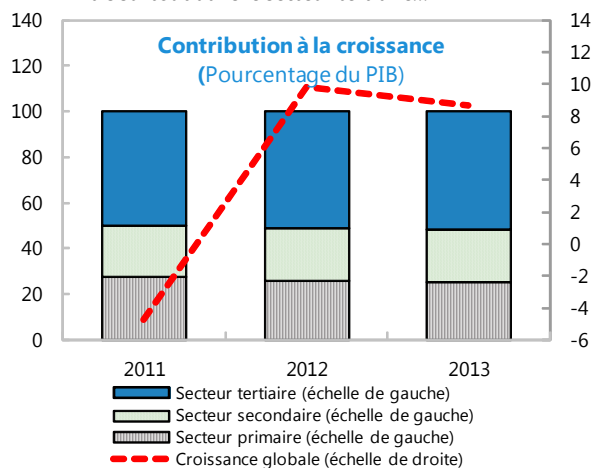
2. Les problèmes de sécurité ont diminué, mais les crimes et délits de droit commun restent une source de préoccupation. Au vu des progrès accomplis dans le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR) des anciens combattants, ainsi que des réformes opérées dans le secteur de la sécurité, le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté à l'unanimité fin avril 2014 la levée partielle de l'embargo sur les armes. En outre, il a convenu de mettre fin aux sanctions imposées en 2005 pour les importations de diamants en provenance de la Côte d'Ivoire, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK) et de l'amélioration de la gouvernance du secteur.

ÉVOLUTIONS ECONOMIQUES ET RESULTATS DU PROGRAMME

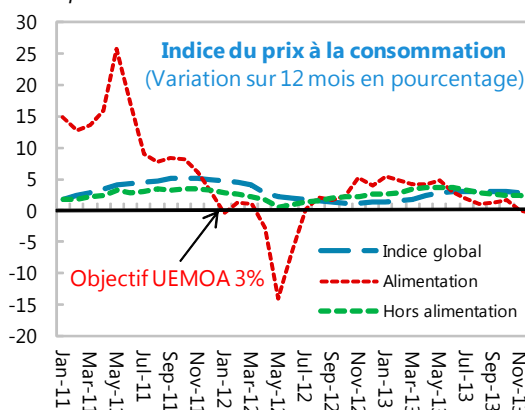
3. Grâce à la vigueur de la demande intérieure et des exportations, la croissance est estimée à 8,7% en 2013 (MPEF, 13)¹. L'investissement public dans les infrastructures (transport, énergie, santé et éducation) et l'investissement privé dans les mines, l'agriculture, l'énergie et le logement ont soutenu la demande intérieure, avec pour résultat une hausse de l'emploi (4,7 %) dans le secteur formel. L'augmentation des exportations est due dans une large mesure au cacao. L'inflation est restée en-deçà de l'objectif de 3 % de l'UEMOA.

¹ Les services du FMI et les autorités n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'estimation de la croissance pour 2013. Sur la base de méthodes différentes pour le calcul de la valeur ajoutée, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics et de l'énergie, les autorités estiment que la croissance a atteint 9,1% en 2013. Ces différences devraient être réglées d'ici la prochaine revue du programme lorsque l'Institut national des statistiques publiera les comptes nationaux préliminaires pour 2013. En outre, les séries rétrospectives du PIB nominal utilisées dans le présent rapport, qui ont été fournies par les autorités, sont différentes de celles utilisées dans les rapports précédents ; elles donnent lieu à une augmentation de 9 % du PIB nominal pour 2011 et 2012.

Croissance dans tous les secteurs de l'économie, mais surtout dans le secteur tertiaire...



L'inflation se situe en-dessous de l'objectif établi par l'UEMOA.



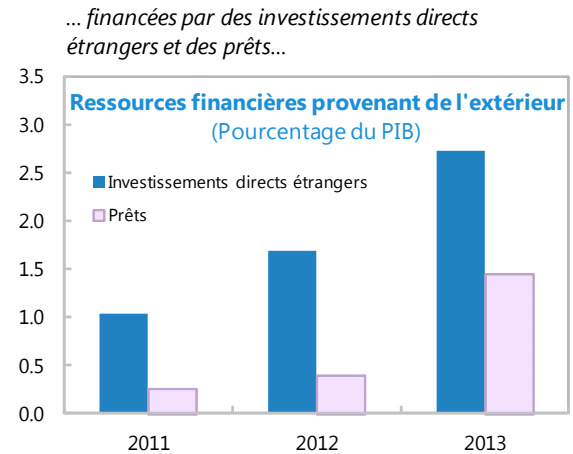
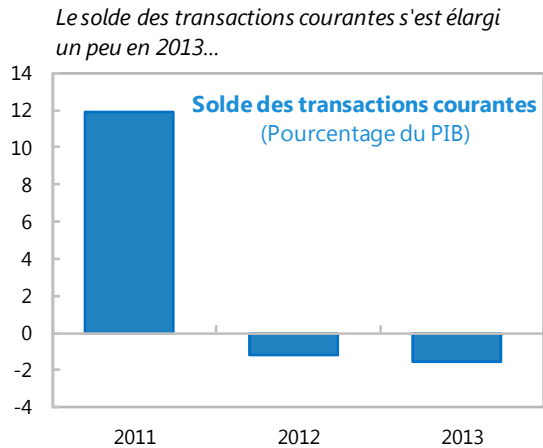
Sources: autorités ivoiriennes; et estimation des services du FMI.

4. La hausse du crédit au secteur privé s'est accélérée en 2013, et la solidité financière du système bancaire s'est améliorée.

La hausse du crédit au secteur privé (22,6 %), portée par les crédits à la production agricole et les crédits à moyen et à long termes, s'explique par l'affermissement de l'activité économique et le regain de confiance du secteur privé. Cette expansion, conjuguée à une augmentation du crédit des banques commerciales à l'État, a entraîné une hausse sensible des avoirs intérieurs nets et de la masse monétaire au sens large. La solidité financière du système bancaire s'est améliorée en 2013, comme en témoignent l'augmentation du ratio moyen de risques des fonds propres par rapport aux actifs pondérés (de 8,6 % en 2012 à 9,2 % en 2013), des ratios de rentabilité et de liquidité, ainsi que la diminution des prêts non performants (12,7 % du total des prêts en 2013, contre 15,9 % en 2012).

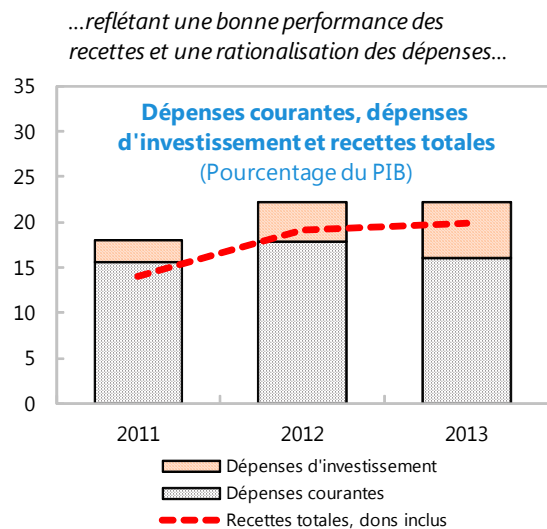
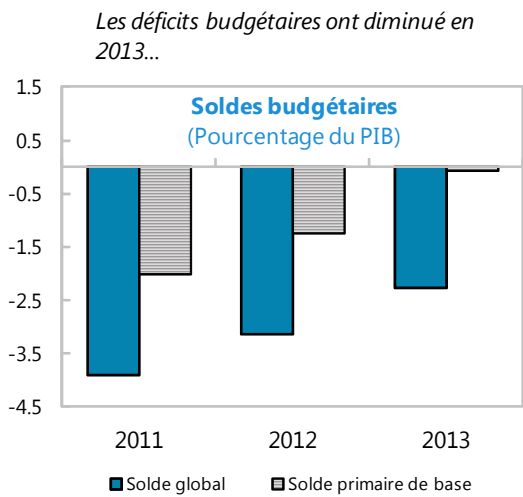
5. Le déficit des transactions extérieures courantes s'est légèrement creusé en 2013.

En dépit d'une détérioration des termes de l'échange (3,5 %) et d'une augmentation des importations, l'excédent de la balance commerciale a augmenté, tiré par la vigueur des exportations en volume (8,2 %), en particulier de cacao. Cette hausse de l'excédent commercial, conjuguée à une réduction des sorties de transferts, a été contrebalancée par une augmentation du déficit des services, d'où un léger creusement du déficit des transactions courantes. Ce déficit a été financé en partie par une augmentation de l'investissement direct étranger et des prêts projets.



Sources: autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

6. Le déficit budgétaire en 2013 a été inférieur aux prévisions (MPEF, 15). Les recettes totales ont dépassé l'objectif révisé (fixé lors de la revue précédente) d'environ 71 milliards de francs CFA en raison de la bonne tenue des impôts directs et des recettes non fiscales. Cependant, les recettes des douanes et de la TVA ont été inférieures aux prévisions, en raison du coût élevé des exemptions fiscales prévues par le code de l'investissement adopté en 2012 et des faiblesses persistantes de l'administration fiscale. Les dépenses totales ont été proches de l'objectif fixé lors de la revue précédente : la sous-exécution des dépenses en capital, en particulier de celles financées sur ressources extérieures, par rapport aux prévisions, a été contrebalancée par une légère hausse des dépenses courantes. En conséquence, le déficit budgétaire global a été inférieur aux prévisions de 36 milliards de francs CFA, soit 2,3 % du PIB en 2013, contre 3,2 % du PIB en 2012, et le solde de base primaire (critère de réalisation du programme) a été proche de l'équilibre, à -0,1 % du PIB en 2013, contre -1,2 % du PIB en 2012.



Sources: autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.

7. Les difficultés persistantes de prévisions de la situation de trésorerie se sont traduites par une situation tendue de trésorerie à la fin de 2013 et une augmentation du stock de la dette flottante au lieu de la réduction programmée.

Le Trésor ivoirien a remboursé la grande quantité de bons et obligations du Trésor arrivant à maturité fin 2013 suite à la restructuration, fin 2011, des arriérés de la dette intérieure accumulés pendant la crise post-électorale de 2010–11. Conformément à la stratégie adoptée pour régulariser les arriérés intérieurs, les autorités ont réussi aussi en décembre 2013 à régler en liquide environ 51 milliards de francs CFA d'arriérés d'avant 2011 envers des fournisseurs (le programme avait supposé qu'il n'y aurait pas plus de 10 milliards de francs CFA de paiement d'arriérés en liquide)². En dépit de cette évolution favorable, les difficultés rencontrées pour projeter la situation de trésorerie en fin d'année ont entraîné une accumulation de la dette flottante.

8. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été bons (MPEF, ¶7–11).

Tous les critères de réalisation de fin décembre 2013 et tous les objectifs indicatifs, sauf un (celui relatif au plafond de la dette flottante), ont été observés. En particulier, l'ajustement budgétaire a été légèrement plus rapide que programmé. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles a connu des retards : huit des quinze repères structurels inclus dans la revue n'ont pas été atteints, même si sept d'entre eux ont été réalisés ultérieurement (MPEF, tableau 2). En particulier, les autorités ont adopté, quoiqu'avec retard, une stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme et un plan d'actions pour restructurer les banques publiques. Des mesures ont été prises aussi pour améliorer la gestion financière publique et renforcer l'administration fiscale. Le repère structurel qui reste inobservé, à savoir l'adoption d'un projet de texte transposant les quatre directives restantes de l'UEMOA concernant les finances publiques, a été retardé en raison d'une décision de la Cour constitutionnelle qui implique un réexamen du projet de loi à l'appui de la transposition des deux premières directives par l'Assemblée nationale. Le gouvernement a l'intention d'adopter ces projets de textes réglementaires avant fin juin 2014.

9. La reprise soutenue de la croissance depuis la crise post-électorale commence à avoir des effets tangibles sur le niveau de vie.

En particulier, conformément à la réforme de la filière cacao/café, le gouvernement a appliqué un prix au bord champ équivalant à 60 % du prix c.a.f. aux producteurs de cacao et de café, ce qui a permis à environ 700 000 agriculteurs de profiter de la hausse des cours mondiaux. En outre, le gouvernement a relevé les salaires dans la fonction publique en 2014 en débloquent en partie les avancements indiciaires gelés depuis 1988, et a tenu plusieurs autres promesses salariales du régime précédent. Le partage des fruits de la croissance se fait à travers l'augmentation de l'investissement public visant à améliorer l'accès d'une grande partie

² Sur la base du montant des arriérés certifiés par les audits (152,9 milliards de francs CFA) et conformément à la stratégie de règlement de la dette intérieure, un montant de 56,6 milliards de francs CFA (dont 51,1 milliards en liquide) a été réglé en décembre 2013. Des négociations sont en cours avec les fournisseurs pour régler le solde des arriérés sur la base des trois options proposées par le gouvernement : option 1 : paiement immédiat en liquide (avec une décôte de 50 % du montant dû) ; option 2 : paiement sur 3 ans (décôte de 30 %) ou option 3 : paiement sur 5 ans (décôte de 20 %). En mai 2014, 17 des 151 fournisseurs avaient choisi l'option 1, et reçu 3 milliards de francs CFA en liquide ; un certain nombre de créanciers ont exprimé leur préférence pour les deux autres options. Les discussions sont en cours avec le reste des créanciers. L'encours global des autres arriérés intérieurs à fin décembre 2013 était de 327 milliards de francs CFA, dont 248,7 milliards de francs CFA envers la BCEAO.

de la population aux services publics (par exemple, accès à l'électricité dans les petits villages, meilleure distribution d'eau, rénovation des routes rurales, etc.) et l'adoption d'un projet de loi prévoyant la mise en place d'une couverture maladie universelle en 2015. En dépit de ces évolutions favorables, il reste beaucoup à faire pour rattraper la perte de niveau de vie consécutive à la longue période de stagnation économique et de crise politique³.

PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET DISCUSSIONS

Les discussions ont porté sur i) les perspectives de croissance pour 2014 et à moyen terme, ii) la mise à jour des perspectives budgétaires pour 2014 tenant compte des résultats budgétaires de 2013 et des nouveaux besoins de dépenses, iii) l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des dépenses publiques et iv) la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

A. Perspectives de croissance pour 2014 et à moyen terme

10. Les services du FMI et les autorités ont convenu que les perspectives de croissance pour 2014 restent très favorables, mais n'ont pas trouvé d'accord sur la prévision du taux de croissance (MPEF, ¶12–16). Les services du FMI reconnaissent que la légère augmentation de l'investissement public en 2014 et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires (voir section C ci-dessous), conjuguées à des indications tangibles selon lesquelles l'activité du secteur privé a commencé à augmenter par rapport à 2013 (forte hausse du nombre d'entreprises créées par exemple)⁴, devraient permettre à la croissance de rester vigoureuse en 2014. Cependant, les services du FMI ne relèvent aucun signe précurseur d'une accélération sensible de la croissance, et prévoient une stabilisation du taux de croissance en 2014 aux environs de 8,5 %. En revanche, les autorités sont convaincues que la prévision des services du FMI est trop prudente et que la croissance atteindra les 10 % fixés par le Plan national de développement, grâce à une accélération de l'investissement privé.

11. Les perspectives de croissance à moyen terme restent fortes. Les services du FMI continuent de prévoir que la croissance s'établira entre 7 et 8 % à moyen terme, grâce à la vigueur de l'investissement privé dans l'agriculture, les mines, le logement et les services, et à l'investissement public dans les infrastructures des transports et de l'énergie, ainsi que dans les secteurs sociaux. Cette projection dépend de la poursuite d'une amélioration notable du climat des affaires et de la gouvernance, ainsi que de la stabilité sociopolitique.

12. La production régulière de données économiques de qualité est essentielle pour faciliter les discussions sur la croissance (MPEF, ¶147). Les autorités en sont conscientes et soulignent les travaux en cours visant à rattraper le retard sur le plan de la production des comptes

³ Comme indiqué dans le rapport-pays du FMI n° 13/167, en 2011 le revenu réel par habitant a baissé de plus de 40 % par rapport à son sommet de la fin des années 70.

⁴ 2.775 nouvelles entreprises ont été créées en 2013, contre 396 en 2012.

nationaux de ces dernières années et à établir, avec l'assistance technique du FMI, des comptes nationaux trimestriels et d'autres indicateurs de conjoncture. Les autorités s'attendent à ce que des progrès considérables dans ce domaine permettent de réduire les différences d'appréciation sur l'évolution de la conjoncture et des perspectives économiques avec les services du FMI lors de la sixième revue.

B. Politique budgétaire

13. Le collectif budgétaire qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale à la mi-2014 révisera à la hausse les projections de recettes et de dépenses pour 2014 en fonction des résultats de 2013 et des nouveaux besoins sur le plan des dépenses (MPEF, 121, 23, 24, 26). Les recettes seront révisées à la hausse d'environ 59 milliards de francs CFA pour tenir compte des nouvelles projections relatives à la production de cacao et de gaz, de la hausse attendue des dividendes et des bonus de signature pour de nouveaux contrats d'exploration minière. Les dépenses devraient être supérieures d'environ 75 milliards de francs CFA au niveau prévu dans le programme en raison de crédits supplémentaires pour i) la mise en place de la structure administrative chargée de la gestion de la couverture maladie universelle en octobre 2014 (voir encadré 1), ii) la restructuration des banques publiques, iii) une augmentation du capital de la compagnie Air Côte d'Ivoire, et iv) une augmentation des subventions pour payer les engagements contractés par le secteur de l'électricité en 2013⁵.

14. Les perspectives budgétaires révisées impliquent un déficit légèrement plus élevé (MPEF, 122, 33). Le solde primaire de base et le déficit budgétaire global augmenteraient d'environ 0,1 % du PIB pour atteindre respectivement 0,2 % du PIB et 2,3 % du PIB. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités s'engagent à inclure une réduction d'ici fin 2014 de l'encours de la dette flottante (de 100 milliards de francs CFA) dans le programme financier pour 2014 et à mobiliser les ressources correspondantes sur le marché financier régional. Ils font toutefois observer que des efforts supplémentaires devront être déployés pour réduire cet encours en 2015–16.

15. Les autorités réaffirment leur détermination à donner la priorité à des financements concessionnels pour satisfaire les besoins de financement de leurs plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette publique. Cependant, elles notent que des emprunts extérieurs non concessionnels pourraient être nécessaires pour satisfaire les besoins de financement de grands projets structurants, en particulier dans les infrastructures et l'énergie, qu'elles jugent essentiels pour atteindre leurs objectifs de croissance. Les services du FMI comprennent la préoccupation des autorités d'avoir un financement adéquat pour leurs plans d'investissements, mais les encouragent à obtenir des conditions avantageuses auprès de leurs créanciers potentiels afin d'optimiser l'accès de la Côte d'Ivoire à un financement qui soit compatible avec la viabilité de la dette. Par ailleurs, les services du FMI indiquent qu'ils sont ouverts à poursuivre les discussions sur des emprunts non concessionnels supplémentaires, si nécessaire, pour des projets économiquement rentables qui sont compatibles avec le maintien de la viabilité de la dette.

⁵ Le manque de pluie fin 2013 a entraîné un usage accru de fuel lourd pour produire de l'électricité à un coût plus élevé qu'avec le gaz et un usage accru de fuel lourd plus cher.

16. Le déficit budgétaire révisé pour 2014 devrait être financé intégralement

(MPEF, 139, 44). Le financement serait aussi compatible avec la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités qui consiste à diversifier la base des investisseurs et à allonger les échéances. À cet effet, les autorités ont levé plus d'un quart des besoins totaux de financement à fin février (240 milliards de francs CFA) sur le marché régional, avec une échéance à plus long terme (7 ans, avec un taux d'intérêt de 6,5 %). Elles ont l'intention aussi d'émettre une euro-obligation de 500 millions de dollars au deuxième semestre de 2014 comme prévu dans le programme⁶ et d'obtenir une notation souveraine. Cette émission laissera le risque de surendettement extérieur de la Côte d'Ivoire inchangé à son niveau modéré⁷.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Opérations fiscales de l'administration centrale

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2014	
	Prél.	Révisés
Recettes totales et dons	3,428.9	3,488.0
Recettes totales	3,051.0	3,110.1
Dons	377.9	377.9
Dépenses totales	3,793.4	3,868.0
Dépenses courantes	2,587.4	2,671.4
Dépenses d'investissement	1,206.0	1,196.6
Solde primaire de base	-9.9	-26.8
Solde global, y/c dons	-364.5	-379.9
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-50.0	-100.0
Solde global (base caisse)	-414.5	-479.9
Financement	306.9	363.3
Financement intérieur	72.3	153.1
Financement extérieur	234.6	210.3
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	107.6	116.6
Financements possibles (n/c FMI)	47.6	56.6
Dons-programmes et prêts	47.6	56.6
Ecart résiduel	60.0	60.0
<i>dont</i> : FMI-FEC	60.0	60.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

⁶ Au moment de l'émission de l'euro-obligation, un facteur d'ajustement révisera à la hausse (de 500 millions de dollars) le plafond de la dette non concessionnelle et à la baisse (d'un montant équivalent) le plafond du financement intérieur net pour veiller à ce que l'orientation budgétaire reste inchangée.

⁷ Voir LIC-DSA (Rapport des services du FMI, n°13/167, Supp. 2.)

17. Les services du FMI soutiennent l'adoption du collectif budgétaire tel que prévu, mais ils attirent l'attention du gouvernement sur la situation financière du secteur de l'électricité, qui reste fragile en dépit de toutes les mesures de restructuration adoptées en 2012 et en 2013 (MPEF, ¶132). Les services du FMI notent avec satisfaction que le gouvernement s'est engagé de nouveau à porter les prix de l'électricité à l'exportation au coût marginal de production afin de couvrir le coût de production de l'électricité avec du fuel lourd plus cher.

18. Les autorités ont adopté récemment une stratégie visant à maîtriser la masse salariale à moyen terme. Cette stratégie a pour objectif de ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales de 43,1 % en 2013 à 35 % (l'objectif de l'UEMOA) d'ici 2020, tout en honorant les engagements pris par le passé de relever les salaires dans le secteur public et en veillant à un niveau d'embauches adéquat dans les secteurs prioritaires (éducation, santé). Les services du FMI saluent l'adoption de cette stratégie, mais ils soulignent les risques liés à la conception et à l'exécution de cette réforme, en particulier la nécessité de trouver un juste équilibre entre augmentation des salaires et nouvelles embauches pour veiller à ce que l'objectif de 2020 soit atteint. En outre, les services du FMI notent que les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent la stratégie sont pourraient être trop optimistes et soulignent que la stratégie de maîtrise de la masse salariale devra être ajustée en fonction de l'évolution du PIB et des recettes.

19. Les services du FMI saluent la mise en place d'un système de couverture maladie universelle, mais ils demandent aux autorités d'agir avec prudence (encadré 1). Les autorités reconnaissent qu'il est nécessaire de mettre en balance les avantages de cette réforme avec ses coûts budgétaires, qui pourraient être considérables. À cet égard, elles ont fait part de leur intention d'agir progressivement en limitant le nombre initial de bénéficiaires et les risques sociaux couverts en fonction des marges de manœuvre budgétaires disponibles.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Couverture maladie universelle

La mise en place d'un système de couverture maladie universelle (CMU) offrirait des avantages tangibles à la population. Après l'adoption de la loi sur la couverture maladie universelle en mars 2014, le gouvernement mettra en œuvre progressivement un système de couverture maladie universelle sur la période 2015–19. Des scénarios actuariels et des estimations de coûts ont été établis pour la conception et l'exécution de cette réforme, mais des décisions doivent encore être prises en ce qui concerne la population et les services qui seront couverts.

L'impact budgétaire de cette réforme pourrait être considérable à moyen terme. Les coûts de lancement du système sont estimés à environ 15 milliards de francs CFA en 2014. Le collectif budgétaire couvrira les coûts administratifs (5 milliards de francs CFA), tandis que l'identification et l'inscription des participants seront financées par des donateurs (10 milliards de francs CFA). Les contributions mensuelles de (1.000 francs CFA par personne assurée) constitueraient la principale ressource du système. Les dépenses consisteraient au remboursement d'une partie des dépenses de médicaments, services ambulatoires et hospitaliers, la couverture des coûts administratifs et des réserves de précaution. Des tickets modérateurs contribueraient à limiter les dépenses. Dans le scénario central, 17 % de la population serait couverte la première année, ce pourcentage atteignant 40 % d'ici 2025. Étant donné qu'une part élevée de la population n'aura pas les moyens de s'offrir cette assurance, l'État subventionnera partiellement les ménages les plus pauvres, avec un coût annuel estimé à 0,2 % du PIB selon la couverture. Ce coût viendrait s'ajouter aux dépenses publiques qui sont déjà consacrées à des programmes particuliers (par exemple, services de santé pour les mères et les jeunes enfants, et le VIH). Des risques budgétaires pourraient résulter d'une augmentation plus forte que prévu de la consommation moyenne des services de santé et de la demande d'installations et de services publics de santé, ainsi que d'un ciblage insuffisant des ménages aidés.

Le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre cette réforme avec prudence. Conscient du fait que les coûts budgétaires pourraient s'avérer considérables, il limitera la couverture à sa capacité financière en augmentant progressivement le nombre de bénéficiaires et les services inclus.

C. Améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques

20. Les services du FMI invitent fortement les autorités à redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques. Afin de maintenir la contribution positive des dépenses publiques à la croissance alors que leur volume a déjà augmenté sensiblement par rapport à 2011, et compte tenu des possibilités limitées de les augmenter davantage, il est nécessaire d'accroître leur efficacité et leur transparence en les rationalisant et en améliorant la gestion des finances publiques.

21. Les dix années de crise à compter de 2002 se sont traduites par un large recours à des procédures non orthodoxes et peu transparentes en matière budgétaire, de trésorerie et de comptabilité qu'il convient d'éliminer progressivement. En particulier, les services du FMI s'inquiètent de l'usage excessif de procédures de dépenses exceptionnelles, y compris les avances de trésorerie et les régies d'avance. Ils invitent aussi les autorités à prendre des mesures décisives pour améliorer la planification et la gestion de trésorerie, notamment en créant un compte unique du Trésor, pour bien gérer les situations de tensions de trésorerie qui pourraient résulter de fortes hausses périodiques du service de la dette⁸. Les services du FMI recommandent aussi de renforcer la capacité de l'administration centrale à surveiller la situation financière du secteur public.

⁸ En 2014, la situation de caisse pourrait rester au plus juste, surtout en avril et en octobre-décembre, à cause de la forte hausse du service de la dette ces mois-là.

22. Le gouvernement souscrit dans l'ensemble aux recommandations des services du FMI (MPEF, ¶127–28). En particulier, le gouvernement accepte de passer en revue la chaîne de la dépense en vue de limiter le recours aux avances de trésorerie et aux autres procédures de dépenses exceptionnelles, et de rationaliser les procédures normales et les contrôles. Il relève que des mesures ont été prises pour recenser les comptes bancaires de toutes les entités publiques auprès de banques commerciales et de la banque centrale, et pour en déterminer les soldes. Le gouvernement prépare aussi une stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor accompagnée d'un plan d'actions assorti de délais précis, lequel doit être adopté avant fin juin. En outre, il a l'intention de développer un système permettant de fournir des informations dans les délais plus courts sur la situation financière du secteur public. Néanmoins, le gouvernement souligne qu'il faut du temps pour mettre en œuvre la plupart de ces réformes, notamment pour le retour complet à des procédures budgétaires et de trésorerie plus orthodoxes.

23. Les services du FMI appellent à mettre en œuvre promptement la réorganisation — qui a été approuvée — de la gestion de la dette selon des critères fonctionnels (MPEF, ¶138). Cette réorganisation en front office, middle office et back office conduirait à une gestion unifiée et plus efficiente de la dette intérieure et de la dette extérieure (MPEF, ¶138). Les autorités ont l'intention de mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme qui a été adoptée fin 2013, en tenant compte de l'évolution en 2014, et de l'inclure dans les annexes de la loi de finances 2015. Elles prévoient de créer une base de données centralisée des dettes des entreprises publiques dans le cadre des efforts déployés pour améliorer le suivi de la situation financière de ces entreprises.

D. Continuer d'améliorer le climat des affaires et faire avancer la réforme du secteur financier

24. Les autorités ont l'intention de continuer d'améliorer le classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport sur le climat des affaires («Doing Business »). En 2012–13 déjà, les autorités ont adopté plusieurs réformes visant à renforcer le climat des affaires (création de tribunaux de commerce, réduction à environ 24 heures du temps nécessaire pour créer une nouvelle entreprise, réduction des coûts de création d'une entreprise, etc.). Cette première vague de réformes a conduit à une amélioration du classement de la Côte d'Ivoire dans le rapport « Doing Business » 2014⁹. Des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre ou sont en train d'être mises en œuvre pour encore améliorer ce classement. Par ailleurs, les nouveaux codes minier et de l'électricité ont été approuvés par l'Assemblée nationale.

25. Néanmoins, les services du FMI soulignent qu'il reste beaucoup à faire, en particulier dans les domaines suivants :

- **Améliorer les relations financières avec les fournisseurs (MPEF, ¶133).** Les services du FMI soulignent qu'il est essentiel que les factures de l'État soient payées en temps voulu et que les arriérés intérieurs soient apurés rapidement pour encourager le développement du

⁹ La Côte d'Ivoire est passée de la 173^{ème} à 167^{ème} place dans le rapport 2014.

secteur privé et pérenniser une croissance vigoureuse. Les autorités répètent qu'elles sont déterminées à mettre en œuvre le plan d'actions visant à régulariser les arriérés intérieurs envers les fournisseurs et à poursuivre les négociations en vue de régler ses autres engagements financiers intérieurs, y compris les arriérés au sein du secteur public et vis-à-vis de la BCEAO.

- **Réduire le nombre de marchés publics qui sont octroyés sans mise en concurrence (MPEF, 129).** Les services du FMI s'inquiètent du nombre encore élevé de contrats qui ont été octroyés sans mise en concurrence en 2013 (45 % des contrats, qui représentent 56 % des marchés publics). Selon les autorités, cela tient au fait qu'il était important d'agir rapidement pour certains projets importants, et au fait que des prêts sont liés à des entreprises présélectionnées. Néanmoins, les autorités conviennent de mieux respecter l'esprit et la lettre du code des marchés publics ; il s'agira entre autres de continuer de rationaliser les procédures de passation des marchés publics et de faire en sorte que les entreprises liées à des prêts particuliers soient choisies après mise en concurrence. Les autorités notent qu'un arrêté récent qui rationalise les procédures et raccourcit le délai nécessaire pour organiser un appel à la concurrence constitue déjà une avancée considérable.

26. Les autorités ont adopté début mai un plan d'action assorti d'un chronogramme afin de restructurer les banques publiques (MPEF, 134–36). Ce plan prévoit d'éliminer la participation de l'État dans certaines banques, de privatiser ou de liquider d'autres établissements, ainsi que de restructurer les banques restantes en redéfinissant leur mission d'appui aux politiques sectorielles des autorités (logement, PME et agriculture). A l'issue de la mise en œuvre du plan de restructuration, deux banques publiques devraient demeurer, dont l'une de plus grande taille. Les services du FMI saluent l'adoption du plan d'action, mais notent que le financement de secteurs spécialisés n'exige pas nécessairement des banques publiques. Ils soulignent en outre la nécessité de veiller à ce que les banques publiques opèrent sur une base commerciale. Les services du FMI soulignent enfin qu'il importe d'exécuter rapidement le plan d'action, car des retards pourraient accroître les coûts budgétaires de la restructuration bancaire.

27. Les services du FMI félicitent les autorités d'avoir adopté une vaste stratégie de développement du secteur financier définie avec l'appui de la Banque mondiale. Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants : i) renforcer la solidité du secteur financier en restructurant les institutions fragiles¹⁰ et en faisant appliquer plus strictement la réglementation ; et ii) accroître la contribution du secteur financier à la croissance en améliorant le climat des affaires et en poursuivant les réformes, notamment dans les domaines des tribunaux de commerce, de l'établissement de centrales de risques et de la mise en place d'un marché régional de la dette souveraine. La stratégie sera mise en œuvre par le Comité de développement du secteur financier (CODESFI).

¹⁰ La Banque régionale de solidarité (BRS) a déjà été restructurée.

SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

28. Les autorités ont sollicité des modifications des critères de réalisation budgétaires quantitatifs pour fin juin 2014, en raison des révisions du cadrage budgétaire 2014. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels pour la sixième revue se trouvent en annexe du MPEF des autorités. Les définitions des variables de suivi figurent dans le protocole d'accord technique.

29. Le programme est financé intégralement. Le déficit de financement prévu pour 2014 (0,8 % du PIB) devrait être couvert par une aide budgétaire d'institutions multilatérales (0,4 % du PIB) et du FMI (0,4 % du PIB).

30. Les autorités ont demandé aussi une prolongation de l'accord en cours du 3 novembre à fin décembre 2014 (MPEF, ¶46). Cela donnerait suffisamment de temps pour conclure la dernière revue de l'accord FEC triennal en cours.

31. Les risques pesant sur l'exécution du programme sont équilibrés (voir matrice d'évaluation des risques). Du côté négatif, l'incertitude politique à la veille des élections présidentielles d'octobre 2015 pourrait décourager les investisseurs potentiels et peser sur les perspectives de croissance. Ces tensions pourraient aussi freiner la dynamique de réforme, en particulier les efforts de modération de la masse salariale publique. Un autre risque intérieur pourrait résulter de subventions plus élevées que prévu au secteur de l'électricité en raison d'une pluviométrie insuffisante. Les principaux risques extérieurs sont un financement insuffisant des projets, qui pourrait peser sur l'objectif de croissance, et une nouvelle augmentation du coût des emprunts internationaux liée à l'élimination des politiques monétaires non conventionnelles, qui entraverait la stratégie des autorités visant à émettre des euro-obligations, à diversifier la base des investisseurs et à allonger la maturité moyenne de la dette. Du côté positif, la croissance pourrait être plus élevée que prévu si l'intérêt des investisseurs étrangers se confirmait ; cela se traduirait par une augmentation de l'emploi et contribuerait à la cohésion sociale.

Côte d'Ivoire : Matrice d'évaluation des risques

Sources du risque	Probabilité relative	Impact si le risque se matérialise	Politique économique recommandée
Augmentation de la volatilité sur les marchés financiers mondiaux (liée à la sortie des politiques monétaires non conventionnelles), entraînant des tensions économiques et budgétaires, et des contraintes pour les paramètres de la politique économique	Élevée	Faible La Côte d'Ivoire n'est pas très vulnérable à ce risque parce qu'elle n'a pas attiré beaucoup de capitaux pendant la période d'assouplissement quantitatif. L'impact principal concernerait le coût de financement des euro-obligations prévues par les autorités. Cela pourrait entraver leur stratégie de diversification de leur base d'investisseurs et d'allongement des échéances.	Obtenir une notation de la dette souveraine avant l'émission et évaluer avec soin la situation des marchés mondiaux avant de décider d'émettre les euro-obligations ou de chercher à obtenir des financements sur le marché régional principalement.
Conditions climatiques défavorables	Faible à moyenne	Moyen Des conditions climatiques défavorables pèseraient sur la production agricole, les exportations agricoles et les recettes budgétaires tirées de l'agriculture, et alimenteraient l'inflation. En outre, des pluies insuffisantes pourraient peser sur les capacités de production hydroélectrique et conduire à un usage accru de fuel lourd coûteux.	Pour les mauvaises récoltes agricoles, surveiller avec soin les effets secondaires sur l'inflation. Lorsque la hausse des prix de l'alimentation exige des dépenses de protection sociale ou lorsque la production d'électricité nécessite un surcroît de subventions à cause de son coût, explorer les possibilités de réaliser des économies pour les compenser. Si c'est impossible, les objectifs budgétaires du programme devront peut-être être révisés.
Détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire à la veille des élections présidentielles d'octobre 2015	Faible à moyenne	Élevé Une détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire découragerait les investisseurs potentiels dans certains secteurs, ce qui aurait un impact direct sur la croissance et l'emploi. En outre, un ralentissement de certaines réformes structurelles (énergie) serait probable.	Réexaminer l'échelonnement des réformes structurelles, avec peut-être une plus grande concentration en fin de période. Résister aux pressions en faveur de dépenses liées aux élections, dans la mesure du possible
Nouvelles augmentations des salaires dans le secteur public	Moyenne	Moyen Le gouvernement a déjà relevé les salaires dans le secteur public et le salaire minimum, et est en train d'adopter une stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme (repère structurel). Si de nouvelles augmentations salariales étaient accordées, l'investissement et les dépenses de lutte contre la pauvreté seraient évincés.	Maintenir la masse salariale dans les limites de la loi de finances 2014. Adopter la stratégie de maîtrise de la masse salariale à moyen terme.
Faible réaction du secteur privé	Faible à moyenne	Élevé Il semble que le secteur privé réagisse positivement à la forte hausse de l'investissement public en 2012–13. Une faible réaction du secteur privé entraînerait cependant un ralentissement de la croissance et de l'emploi, une détérioration de la position budgétaire et une accumulation de la dette.	Ajuster la position budgétaire pour préserver la stabilité à terme.

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. Les résultats économiques de la Côte d'Ivoire depuis le lancement du programme en 2011 ont été impressionnants. Le taux de croissance cumulé de 2012 à 2013 a dépassé 18 %, avec pour conséquence une augmentation du revenu réel par habitant de plus de 12 % sur la même période. En supposant que la croissance dépasse 8 % en 2014 comme le prévoient les services du FMI, la taille de l'économie ivoirienne aura augmenté de plus d'un quart sur la période 2012–14. Par ailleurs, l'inflation moyenne est restée modérée. De même, la position budgétaire s'est renforcée et le solde primaire de base est maintenant proche de l'équilibre. En plus des grands objectifs macroéconomiques du programme initial, qui ont été atteints ou même dépassés, les progrès sont tangibles aussi sur le plan des réformes structurelles. Des réformes importantes ont été mises en œuvre, quoique avec retard pour certaines d'entre elles : la réforme de la filière cacao, l'amélioration du climat des affaires, la consolidation de la situation financière du secteur de l'électricité, l'adoption de nouveaux codes de l'investissement, des mines et de l'électricité, et la mise en œuvre de mesures de réforme initiales concernant la gestion des finances publiques, l'administration fiscale et le secteur financier.

33. La reprise soutenue de la croissance depuis 2011 a des effets positifs sur l'inclusion. Les salaires et l'emploi dans le secteur formel augmentent, les réformes agricoles (par exemple dans la filière cacao) ont permis d'augmenter le revenu de centaines de milliers d'agriculteurs et la fourniture des services publics s'améliore tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

34. En dépit de ces progrès remarquables et de perspectives de croissance tout à fait favorables à court et à moyen termes, il reste beaucoup de travail à accomplir pour que la Côte d'Ivoire puisse s'affranchir de ses fragilités et atteindre son objectif de devenir un pays émergent d'ici 2020. En particulier, il sera essentiel de maintenir la dynamique de réformes pour continuer d'améliorer l'efficacité des dépenses, d'autant que l'investissement public ne peut pas continuer d'augmenter au même rythme. En outre, il sera crucial de poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, qui reste généralement médiocre, ainsi que pour stimuler la confiance du secteur privé.

35. Les services du FMI appellent à mettre en œuvre de façon déterminée les réformes de la gestion des finances publiques et le plan d'actions pour la restructuration des banques publiques. Les services du FMI sont conscients de l'impact des dix années de crise sur les procédures en matière de dépenses, mais ils invitent vivement le gouvernement à réduire fortement le recours aux procédures exceptionnelles de dépense. La situation constante de tension de trésorerie appelle aussi à une amélioration significative de la planification et de la gestion de trésorerie, notamment en mettant en place progressivement un compte unique du Trésor. Enfin, les services du FMI recommandent que le gouvernement continue de renforcer la gestion de la dette en réorganisant promptement l'unité chargée de la dette en front, middle et back office. En ce qui concerne la restructuration des banques publiques, les services du FMI invitent vivement les autorités à agir de manière rapide car de nouveaux retards pourraient accroître les coûts budgétaires.

36. En ce qui concerne la viabilité à long terme de la situation budgétaire, les services du FMI appellent les autorités à agir avec prudence pour ce qui est de la création d'un système de

couverture maladie universelle et de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Les coûts budgétaires d'un système de couverture maladie universelle doivent être maîtrisés, et la stratégie de maîtrise de la masse salariale doit tenir compte de l'évolution du PIB et des recettes, en particulier si les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes s'avèrent trop optimistes.

37. Les services du FMI encouragent les autorités à pleinement utiliser la stratégie d'endettement à moyen terme qui a été adoptée récemment pour orienter leurs programmes annuels d'emprunt. Dans ce contexte, les services du FMI apportent leur soutien à l'émission d'euro-obligations prévues par les autorités, car cela contribuerait à allonger les échéances moyennes de la dette publique et à élargir la base des investisseurs conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme. Les services du FMI invitent vivement les autorités à continuer de recourir principalement à des emprunts concessionnels pour financer leur programme d'investissement.

38. Les services du FMI saluent les améliorations déjà apportées au climat des affaires, mais soulignent que des problèmes importants subsistent. En particulier, des mesures énergiques doivent être prises pour apurer l'encours des arriérés intérieurs, améliorer le délai de paiement des fournisseurs par l'État et réduire le nombre de marchés publics qui sont octroyés sans mise en concurrence.

39. Les services du FMI soutiennent les demandes des autorités pour une modification de critères de réalisation pour fin juin 2014 et une prolongation de l'accord en cours jusqu'à fin décembre 2014 afin de faciliter la conclusion en temps voulu de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC. Ils recommandent la conclusion de la cinquième revue.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques, 2011–17

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Est.	Prog.	Est.	Prog.			
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national ^{1/}									
PIB à prix constants	-4.7	9.8	8.7	8.7	8.2	8.5	7.9	7.8	7.5
Déflateur du PIB	5.0	1.4	2.6	2.3	2.7	1.2	2.3	2.1	2.0
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	4.9	1.3	2.9	2.6	2.5	1.2	2.5	2.5	2.5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	2.0	3.4	2.0	0.4	2.5	2.0	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur (base FCFA)									
Exportations, f.o.b., à prix courants	5.3	5.2	4.9	3.8	9.3	2.0	6.5	7.1	7.2
Importations, f.o.b., à prix courants	-20.4	41.0	15.5	3.1	12.0	9.6	8.5	7.0	6.2
Volume des exportations	-2.0	5.8	8.8	8.2	10.6	3.1	8.9	12.1	9.9
Volume des importations	-14.5	42.6	19.9	3.8	17.1	11.4	11.9	8.6	7.0
Termes de l'échange (détérioration -)	15.4	0.5	0.1	-3.5	3.3	0.5	0.9	-3.1	-1.7
Taux de change nominal effectif	...	1.7	...	4.5
Taux de change réel effectif (dépréciation -) ^{2/}	...	2.5	...	2.5
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	-22.8	51.9	14.5	16.0	14.2	14.8	11.2	12.3	10.8
Dépenses totales	-11.6	38.3	10.8	10.9	12.1	14.2	14.7	12.0	11.3
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	12.5	4.4	16.6	11.6	12.0	9.7	10.3	10.0	9.7
Avoir extérieurs nets	9.8	-5.5	7.7	0.1	6.0	-1.2	0.0	0.2	0.2
Avoir intérieurs nets	2.7	9.8	8.9	11.5	6.0	10.9	10.3	9.8	9.6
dont : public	1.6	5.5	2.1	3.5	1.5	1.6	0.0	0.3	0.7
dont : privé	0.2	5.3	6.8	10.7	4.5	9.4	10.3	9.5	8.9
Vitesse de circulation de la monnaie	2.6	2.8	2.5	2.8	2.4	2.8	2.8	2.8	2.8
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central ^{3/}									
Recettes totales et dons	18.7	19.1	21.3	19.9	22.0	20.8	21.0	21.4	21.6
Recettes totales	18.3	18.5	19.6	18.6	19.6	18.6	19.0	19.5	19.8
Dépenses totales	23.9	22.2	24.0	22.2	24.3	23.1	24.0	24.4	24.8
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-5.2	-3.2	-2.7	-2.3	-2.3	-2.3	-3.0	-3.0	-3.2
Solde primaire de base ^{4/}	-2.7	-1.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2	-0.4	-0.1	0.0
Investissement brut									
Gouvernement central	2.3	4.5	7.2	6.1	7.7	7.1	7.5	7.9	8.1
Secteur non gouvernemental	5.2	8.1	10.4	9.8	11.5	10.9	11.0	11.9	12.6
Épargne intérieure brute									
Gouvernement central	-0.8	1.9	3.5	3.2	3.5	3.1	3.1	3.6	3.8
Secteur non gouvernemental	26.6	15.5	17.3	15.6	16.7	17.0	17.5	18.3	19.1
Épargne nationale brute									
Gouvernement central	19.5	11.4	15.8	14.3	16.2	14.8	14.8	15.8	16.4
Secteur non gouvernemental	-1.6	1.4	4.5	3.9	5.4	4.9	4.5	4.9	4.9
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	11.9	-1.2	-1.8	-1.6	-3.1	-3.2	-3.7	-4.1	-4.3
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	11.8	-1.3	-3.2	-3.0	-5.2	-5.2	-5.4	-5.7	-5.8
Solde global	0.9	-0.5	1.6	0.0	1.5	-1.1	-0.9	-0.7	-0.6
Dette publique totale ^{5/}	67.9	45.1	42.9	40.1	40.7	38.2	37.5	36.9	36.7
Dette publique extérieure	50.8	28.2	28.1	26.5	28.0	26.6	25.5	24.7	24.2
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	364	245	253	243	332	326	386	434	494
En pourcentage des exportations de biens et services	5.7	3.7	3.5	3.5	4.2	4.6	5.0	5.3	5.6
En pourcentage des recettes de l'Etat	22.1	9.7	9.1	8.6	10.9	10.5	11.0	10.9	11.2
Pour mémoire:									
Arriérés sur dette publique (pourcentage du PIB)	5.2	4.8	1.4	2.5	0.9	1.7	1.5	1.1	0.8
Dette intérieure (après sécurisation)	3.6	4.8	1.4	2.5	0.9	1.7	1.5	1.1	0.8
Arriérés sur la dette publique extérieure (pourcent du PIB)	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de FCFA)	12,333	13,731	14,094	15,268	15,593	16,756	18,483	20,333	22,312
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne annuelle)	471	510		494					
PIB aux prix du marché (milliards US\$)	26.2	26.9	28.5	30.9	32.1	35.0	39.3	43.7	48.7
Population (million)	22.7	23.4	24.1	24.1	24.8	24.8	25.5	26.3	27.1
Croissance de la population (pourcent)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	544	588	586	634	629	676	724	773	824
PIB nominal par habitant (US\$)	1,153	1,152	1,184	1,284	1,294	1,410	1,538	1,662	1,799
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	-7.7	6.8	5.7	5.7	5.2	5.5	4.9	4.8	4.5
Taux de pauvreté (pourcent) ^{6/}	48.9	48.9

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Nouvelle série sur le PIB nominal.^{2/} Sur la base des variations enregistrées en fin de période au niveau des prix à la consommation et du taux de change nominal effectif.^{3/} Les ratios de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.^{4/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieur.^{5/} Administration centrale seulement.^{6/} Taux de pauvreté en 2008.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Balance de paiements, 2011-17
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Est.	Prog.	Est.	Prog.			
Balance commerciale	2,744.2	1,787.7	1,416.8	1,883.6	1,410.6	1,582.9	1,590.1	1,706.4	1,888.6
Exportations, f.o.b.	5,806.9	6,107.0	6,407.6	6,338.8	7,000.4	6,467.3	6,887.7	7,376.7	7,907.8
<i>dont</i> : cacao	1,969.4	1,571.4	1,546.4	1,762.8	1,504.1	1,730.5	1,746.3	1,677.7	1,653.3
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,740.4	1,489.3	1,545.7	1,309.2	1,488.3	1,291.1	1,441.0	1,449.1	1,497.7
Importations, f.o.b.	-3,062.7	-4,319.3	-4,990.7	-4,455.2	-5,589.8	-4,884.4	-5,297.6	-5,670.3	-6,019.2
<i>dont</i> : pétrole brut	-826.8	-1,483.7	-1,311.0	-1,526.7	-1,369.6	-1,616.5	-1,600.9	-1,601.3	-1,626.7
Services (net)	-995.2	-1,640.5	-1,508.3	-1,990.0	-1,830.6	-1,809.5	-1,822.3	-1,955.8	-2,106.5
Recettes	854.5	656.0	934.7	802.3	1,038.3	829.9	931.1	1,014.6	1,134.3
Revenu des facteurs	109.8	111.3	124.6	123.8	139.2	137.2	152.9	169.9	188.3
Autres services	744.7	544.7	810.2	678.4	899.2	692.7	778.2	844.7	946.0
Paievements	-1,849.7	-2,296.6	-2,443.0	-2,792.3	-2,868.9	-2,639.5	-2,753.4	-2,970.4	-3,240.8
Revenu des facteurs	-607.0	-620.8	-671.3	-672.0	-722.9	-725.0	-779.7	-836.8	-897.5
Autres services	-1,242.7	-1,675.8	-1,771.7	-2,120.3	-2,146.0	-1,914.5	-1,973.8	-2,133.6	-2,343.3
Transferts (net)	-281.1	-305.3	-163.0	-133.6	-57.8	-314.1	-443.9	-580.7	-737.3
Privés	-289.2	-322.7	-361.0	-347.7	-394.2	-651.0	-774.0	-917.8	-1,085.7
Publics ^{1/}	8.1	17.4	198.0	214.1	336.4	336.9	330.0	337.1	348.4
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	1,467.9	-158.1	-254.4	-240.1	-477.8	-540.8	-676.1	-830.0	-955.2
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	1,459.8	-175.5	-452.5	-454.2	-814.1	-877.7	-1,006.1	-1,167.2	-1,303.7
Compte de capital	-1,352.1	190.5	484.9	242.4	715.5	358.8	515.8	689.6	816.5
Engagements officiels à moyen et long term (net)	26.4	-253.3	105.1	75.7	67.2	72.1	131.1	176.6	162.6
Prêts projets	30.6	54.0	257.5	219.9	306.5	306.5	367.8	441.4	441.4
Stock d'allègement de dette au point d'achèvement PPTE	...	2,525.6
Amortissements dus du gouvernement central	-233.8	-316.2	-152.4	-144.2	-239.3	-234.4	-236.7	-264.7	-278.8
Dette annulée au point d'achèvement PPTE	...	-2,516.7
Investissements directs étrangers	127.8	231.2	416.1	416.1	461.9	502.7	573.0	813.3	892.5
Autres capitaux privés	-1,506.2	212.7	-36.3	-249.4	186.4	-215.9	-188.2	-300.4	-238.5
Erreurs et omissions	0.0	-95.3	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	115.8	-62.9	230.4	2.6	237.7	-182.0	-160.3	-140.5	-138.7
Financement	-115.8	62.9	-379.8	-2.6	-345.3	65.4	1.9	-15.0	-11.6
Réserves officielles nettes (augmentation -)	-292.2	347.5	-379.8	-3.2	-425.3	65.4	1.9	-15.0	-11.6
Compte des opérations	-402.9	260.4	-379.8	-75.6	-421.9	68.8	30.4	19.0	51.8
FMI (net)	110.7	87.1	0.0	72.4	-3.4	-3.4	-28.5	-34.0	-63.4
Décaissements	121.6	101.5	0.0	72.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements ^{1/}	-10.9	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-3.4	-28.5	-34.0	-63.4
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales (net)	-119.3	-90.5	0.0	0.6	80.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation nette sur arriérés extérieurs (principal et intérêts)	47.1	-194.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	149.4	0.0	107.6	116.6	158.4	155.5	150.4
Financement possible 2011-14 (n/c FMI)		0.0	74.3	0.0	47.6	56.6	0.0	0.0	0.0
Dons programme et prêts		0.0	74.3	0.0	47.6	56.6	0.0	0.0	0.0
BM - don		0.0	25.0	0.0	25.0	25.0	0.0	0.0	0.0
BAD - don		0.0	9.9	0.0	4.2	13.9	0.0	0.0	0.0
UE - don		0.0	39.4	0.0	18.4	17.7	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel		0.0	75.1	0.0	60.0	60.0	158.4	155.5	150.4
<i>dont</i> : FMI-FEC		0.0	75.1	0.0	60.0	60.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:									
Solde global (pourcentage du PIB)	0.9	-0.5	1.6	0.0	1.5	-1.1	-0.9	-0.7	-0.6
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public) (% du PIB)	11.9	-1.2	-1.8	-1.6	-3.1	-3.2	-3.7	-4.1	-4.3
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public) (% du PIB)	11.8	-1.3	-3.2	-3.0	-5.2	-5.2	-5.4	-5.7	-5.8
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	22.3	13.0	10.1	12.3	9.0	9.4	8.6	8.4	8.5
Exportations de cacao (milliers de tonnes)	1,374	1,298	1,312	1,442	1,288	1,415	1,475	1,527	1,582
Prix à l'exportation du cacao, f.o.b. (FCFA/kg)	1,331	1,105	1,072	1,069	1,042	1,011	977	905	859
Réserves officielles brutes (millions dollars E.U.)	4,280	3,444	4,250	3,711	5,192	3,681	3,683	3,687	3,631
(mois d'importation de biens et services)	5.6	3.5	3.7	3.3	3.9	3.1	2.9	2.6	2.4
(pourcentage de la masse monétaire)	42.9	35.8	...	33.4
UEMOA Réserves officielles brutes (milliards dollars E.U.)	26.1	29.3	...	30.4
(pourcentage de la masse monétaire)	55.0	47.4	...	47.3
(mois d'importation de biens et services non facteurs)	5.7	5.0	...	4.7
Arriérés impayés (fin de période)	197	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de la dette publique extérieure/exportations de biens et services	5.5	3.6	3.4	3.4	4.1	4.5	4.9	5.2	5.5
PIB nominal	12,333	13,731	14,094	15,268	15,593	16,756	18,483	20,333	22,312
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne de la période)	471	510	495	494	486	479	471	465	458

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Y compris l'annulation de dette du FMI suite au point d'achèvement PPTE en 2012.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2011-17

	2011 ^{1/}	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.		Proj.	
Recettes totales et dons	1,725.9	2,621.4	3,002.4	3,039.5	3,428.9	3,488.0	3,879.5	4,355.2	4,825.0
Recettes totales	1,693.0	2,540.2	2,766.8	2,838.0	3,051.0	3,110.1	3,504.1	3,968.3	4,421.9
Recettes fiscales	1,493.2	2,213.0	2,384.1	2,408.6	2,642.3	2,686.6	3,031.8	3,418.7	3,814.4
Impôts directs	507.9	720.4	718.4	765.5	817.7	835.1	924.2	1,033.2	1,156.8
Impôts indirects	985.3	1,492.5	1,665.6	1,643.1	1,824.6	1,851.5	2,107.7	2,385.4	2,657.6
Recettes non fiscales	199.8	327.2	382.7	429.5	408.7	423.6	472.3	549.6	607.5
Dons	32.9	81.2	235.6	201.5	377.9	377.9	375.3	386.9	403.1
Dépenses totales	2,208.7	3,054.0	3,384.5	3,385.6	3,793.4	3,868.0	4,435.6	4,968.6	5,531.2
Dépenses courantes	1,923.9	2,436.0	2,371.0	2,451.4	2,587.4	2,671.4	3,049.4	3,362.3	3,721.5
Salaires et traitements	719.7	934.6	1,039.2	1,038.9	1,186.2	1,186.2	1,360.0	1,460.0	1,557.0
Subventions et autres transferts courants	314.6	410.6	317.0	325.0	326.0	337.7	425.1	488.0	535.5
Autres dépenses courantes	413.1	572.1	539.0	545.2	582.8	637.7	720.8	793.0	937.1
Dépenses liées à la crise	75.4	56.5	40.7	75.4	47.5	47.5	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	219.3	233.0	197.1	214.8	204.7	203.2	247.7	275.6	307.5
Sur dette intérieure	89.6	79.6	96.6	115.6	115.7	114.7	127.2	140.1	155.4
Sur dette extérieure	129.7	153.4	100.5	99.1	89.0	88.6	120.5	135.6	152.1
Dépenses d'investissement	285.7	615.8	1,015.1	934.2	1,206.0	1,196.6	1,386.2	1,606.3	1,809.7
Financées sur ressources intérieures	237.2	510.3	627.2	618.0	678.2	668.8	774.3	896.4	1,007.5
Financées sur ressources extérieures	48.5	105.5	387.9	316.2	527.8	527.8	611.9	709.9	802.2
Solde primaire de base	-248.0	-170.4	-27.7	-11.6	-9.9	-26.8	-71.9	-14.8	0.5
Solde global, y/c dons	-482.9	-432.7	-382.1	-346.1	-364.5	-379.9	-556.2	-613.4	-706.2
Solde global, n/c dons	-515.7	-513.9	-617.7	-547.5	-742.4	-757.8	-931.5	-1,000.3	-1,109.3
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	-25.7	190.7	-50.0	39.7	-50.0	-100.0	-90.0	-55.3	-40.0
Solde global (base caisse)	-508.6	-242.0	-432.1	-306.3	-414.5	-479.9	-646.2	-668.7	-746.2
Financement	482.1	307.0	432.1	306.3	414.5	479.9	646.2	668.7	746.2
Financement intérieur	-4.6	158.1	123.2	32.4	72.3	153.1	204.3	169.0	183.1
Financement bancaire (net)	-1.9	192.0	138.0	134.2	17.7	77.4	71.8	51.4	43.8
Financement non bancaire (net)	-2.7	-33.9	-14.8	-101.8	54.6	75.7	132.5	117.6	139.4
Financement extérieur	489.0	245.7	196.1	273.9	234.6	210.3	283.5	344.3	412.7
Ecart de financement (+ déficit / - surplus)	0.0	0.0	112.8	0.0	107.6	116.6	158.4	155.5	150.4
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	74.3	...	47.6	56.6	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	74.3	...	47.6	56.6
Ecart résiduel	38.5	...	60.0	60.0	158.4	155.5	150.4
dont : FMI-FEC	38.5	...	60.0	60.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal - Année fiscale	9,250	13,731	14,094	15,268	15,593	16,756	18,483	20,333	22,312
Dette extérieure	6,264	3,874	3,954	4,045	4,360	4,456	4,713	5,016	5,392
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	843.4	980.0	1,152.8	1,337.1	1,291.5	1,527.6

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: Opérations financières de l'administration centrale, 2011–17
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2011 ^{1/}	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.		
Recettes totales et dons	18.7	19.1	21.3	19.9	22.0	20.8	21.0	21.4	21.6
Recettes totales	18.3	18.5	19.6	18.6	19.6	18.6	19.0	19.5	19.8
Recettes fiscales	16.1	16.1	16.9	15.8	16.9	16.0	16.4	16.8	17.1
Impôts directs	5.5	5.2	5.1	5.0	5.2	5.0	5.0	5.1	5.2
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	1.7	1.6	0.8	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Impôts indirects	10.7	10.9	11.8	10.8	11.7	11.0	11.4	11.7	11.9
Recettes non fiscales	2.2	2.4	2.7	2.8	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7
Dons	0.4	0.6	1.7	1.3	2.4	2.3	2.0	1.9	1.8
Dépenses totales	23.9	22.2	24.0	22.2	24.3	23.1	24.0	24.4	24.8
Dépenses courantes	20.8	17.7	16.8	16.1	16.6	15.9	16.5	16.5	16.7
Salaires et traitements	7.8	6.8	7.4	6.8	7.6	7.1	7.4	7.2	7.0
Prestations de sécurité sociale	2.0	1.7	1.7	1.7	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7
Subventions et autres transferts courants	3.4	3.0	2.2	2.1	2.1	2.0	2.3	2.4	2.4
<i>dont</i> : restructuration Banque Versus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : subvention du secteur de l'électricité	1.1	1.0	0.5	0.6	0.4	0.5	0.4	0.3	0.0
Autres dépenses courantes	4.5	4.2	3.8	3.6	3.7	3.8	3.9	3.9	4.2
<i>Dont</i> : dépenses discrétionnaires auprès de la présidence	1.9	2.0	2.3	-0.2	2.3	2.1	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : dommages au titre des déchets toxiques	0.0	0.0	0.0
<i>Autres dépenses courantes</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses liées à la crise	0.8	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	2.4	1.7	1.4	1.4	1.3	1.2	1.3	1.4	1.4
Sur dette intérieure	1.0	0.6	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Sur dette extérieure	1.4	1.1	0.7	0.6	0.6	0.5	0.7	0.7	0.7
Dépenses d'investissement	3.1	4.5	7.2	6.1	7.7	7.1	7.5	7.9	8.1
Financées sur ressources intérieures	2.6	3.7	4.5	4.0	4.3	4.0	4.2	4.4	4.5
Financées sur ressources extérieures	0.5	0.8	2.8	2.1	3.4	3.1	3.3	3.5	3.6
Solde primaire de base	-2.7	-1.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2	-0.4	-0.1	0.0
Solde global, y/c dons	-5.2	-3.2	-2.7	-2.3	-2.3	-2.3	-3.0	-3.0	-3.2
Solde global, n/c dons	-5.6	-3.7	-4.4	-3.6	-4.8	-4.5	-5.0	-4.9	-5.0
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	1.4	-0.4	0.3	-0.3	-0.6	-0.5	-0.3	-0.2
Solde global (base caisse)	-5.5	-1.8	-3.1	-2.0	-2.7	-2.9	-3.5	-3.3	-3.3
Financement	5.2	2.2	3.1	2.0	2.7	2.9	3.5	3.3	3.3
Financement intérieur	-0.1	1.2	0.9	0.2	0.5	0.9	1.1	0.8	0.8
Financement bancaire (net)	0.0	1.4	1.0	0.9	0.1	0.5	0.4	0.3	0.2
Financement non bancaire (net)	0.0	-0.2	-0.1	-0.7	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6
Financement extérieur	5.3	1.8	1.4	1.8	1.5	1.3	1.5	1.7	1.8
Ecart de financement (+ déficit / - surplus)	0.0	0.0	0.8	0.0	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.5	...	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Dons-programmes et prêts	0.5	...	0.3	0.3
Ecart résiduel	0.3	...	0.4	0.4	0.9	0.8	0.7
<i>dont</i> : FMI-FEC	0.3	...	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:									
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	-0.3	1.4	-0.4	0.3	-0.3	-0.6	-0.5	-0.3	-0.2
Dette extérieure	67.7	28.2	28.1	26.5	28.0	26.6	25.5	24.7	24.2
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.1	7.1	8.2	8.8	8.3	9.1

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Les chiffres de 2011 couvrent la période allant du 2^{ème} trimestre au 4^{ème} trimestre.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Situation monétaire intégrée, 2011–17

	2011	2012		2013		2014		2015	2016	2017
		Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.			
(Milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	1,813	1,557	1,556	1,937	1,559	2,282	1,493	1,491	1,506	1,518
Banque centrale	1,644	1,297	1,297	1,676	1,300	2,102	1,234	1,233	1,248	1,259
Banques	169	260	259	260	259	180	259	259	259	259
Avoirs intérieurs nets	2,892	3,355	3,356	3,792	3,922	4,135	4,521	5,143	5,792	6,491
Crédits nets à l'État	874	1,132	1,133	1,236	1,304	1,321	1,389	1,390	1,407	1,459
Banque centrale	530	632	632	676	645	701	670	610	545	514
Banques	344	500	501	560	659	620	719	779	862	945
Crédits à l'économie	2,053	2,326	2,308	2,660	2,831	2,918	3,344	3,966	4,597	5,244
Crédits de campagnes	121	156	156	154	186	149	183	185	177	175
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1,933	2,152	2,152	2,507	2,644	2,768	3,162	3,782	4,420	5,069
Autres postes (net) (avoirs = +)	-35	-104	-86	-104	-213	-104	-213	-213	-213	-213
Masse monétaire	4,705	4,912	4,911	5,729	5,480	6,417	6,014	6,634	7,298	8,009
Circulation fiduciaire hors banques	1,662	1,592	1,591	1,851	1,747	2,066	1,917	2,115	2,327	2,553
Dépôts	3,009	3,251	3,251	3,798	3,679	4,260	4,038	4,454	4,900	5,377
Autres dépôts	34	69	69	81	54	90	59	65	72	79
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CNCE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:										
Vitesse de circulation de la monnaie	2.6	2.6	2.8	2.5	2.8	2.4	2.8	2.8	2.8	2.8
(Pourcentage de variation de la masse monétaire en début de période)										
Avoirs extérieurs nets	9.8	-5.4	-5.5	7.7	0.1	6.0	-1.2	0.0	0.2	0.2
Avoirs intérieurs nets	2.7	9.8	9.8	8.9	11.5	6.0	10.9	10.3	9.8	9.6
Crédits nets à l'État	1.6	5.5	5.5	2.1	3.5	1.5	1.6	0.0	0.3	0.7
Banque centrale	1.0	2.2	2.2	0.9	0.3	0.4	0.5	-1.0	-1.0	-0.4
Banques	0.5	3.3	3.4	1.2	3.2	1.0	1.1	1.0	1.3	1.1
Crédits à l'économie	0.2	3.9	5.3	6.8	10.7	4.5	9.4	10.3	9.5	8.9
Masse monétaire	12.5	4.4	4.4	16.6	11.6	12.0	9.7	10.3	10.0	9.7
(Pourcentage de variation sur douze mois)										
Avoirs extérieurs nets	29.4	-14.1	-14.2	24.4	0.2	17.8	-4.2	-0.1	1.0	0.8
Avoirs intérieurs nets	4.1	16.0	16.0	13.0	16.9	9.0	15.3	13.8	12.6	12.1
Crédits nets à l'État	8.2	29.5	29.6	9.2	15.1	6.9	6.5	0.0	1.3	3.7
Banque centrale	9.0	19.1	19.1	6.9	2.1	3.7	3.9	-8.9	-10.7	-5.7
Banques	7.1	45.6	45.9	12.0	31.5	10.7	9.1	8.3	10.7	9.6
Crédits à l'économie	0.1	8.6	12.4	14.4	22.6	9.7	18.2	18.6	15.9	14.1
Masse monétaire	12.5	4.4	4.4	16.6	11.6	12.0	9.7	10.3	10.0	9.7

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire: Besoins de financement extérieurs, 2011–15

(Milliards de francs CFA)

	2011	2012		2013		2014		2015 Proj.
		Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	
Besoins de financement extérieur	-638.5	-182.4	-172.9	-604.9	-506.4	-750.5	-760.0	-856.3
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	1459.8	-175.5	-175.5	-452.5	-454.2	-814.1	-877.7	-1006.1
Amortissement ^{1/}	-233.8	-316.2	-307.3	-152.4	-144.2	-239.3	-234.4	-236.7
Remboursements au FMI	-10.9	-14.4	-14.4	0.0	0.0	-3.4	-3.4	-28.5
Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements directs étrangers, erreurs et omissions)	-1497.8	257.9	258.0	379.8	167.6	728.3	286.7	384.8
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+ = accumulation)	47.1	-194.1	-194.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des réserves extérieures nettes n/c FMI (- = augmentation)	-402.9	259.9	260.4	-379.8	-75.6	-421.9	68.8	30.4
Financement disponible	638.5	173.5	172.9	455.5	506.4	642.9	643.4	697.8
Projets	30.6	54.0	54.0	257.5	219.9	306.5	306.5	367.8
Programme	229.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements FMI	121.6	102.1	101.5	0.0	72.4	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	8.1	17.4	17.4	198.0	214.1	336.4	336.9	330.0
Allègement de dette obtenu	248.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-8.9	0.0	-149.4	0.0	-107.6	-116.6	-158.4
Financement attendu			0.0	74.3	0.0	47.6	56.6	0.0
BM - don			0.0	25.0	0.0	25.0	25.0	0.0
BAD - don			0.0	9.9	0.0	4.2	13.9	0.0
UE - don			0.0	39.4	0.0	18.4	17.7	0.0
Allègement de dette			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart résiduel			0.0	75.1	0.0	60.0	60.0	158.4
Possible FMI-FEC			0.0	75.1	0.0	60.0	60.0	0.0

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'ivoire: Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ^{1/}
	(Pourcentage, fin de période, sauf indication contraire)					
Adéquation du capital						
Capital aux actifs pondérés par le risque	9.3	10.2	12.5	9.7	8.6	9.2
Pourcentage de banques avec un indicateur égal ou supérieur à 10%	60.0	63.2	52.4	54.5	60.9	62.5
Pourcentage de banques avec un indicateur supérieur à 8% et inférieur à 10%	10.0	5.3	19.0	13.6	8.7	25.0
Pourcentage de banques avec un indicateur inférieur à 8% minimum	30.0	31.6	28.6	31.8	30.4	12.5
Qualité des actifs						
Total prêts/total actifs	72.7	69.8	66.9	56.7	57.7	59.5
Prêts non productifs						
Prêts non productifs bruts/total prêts	19.5	17.0	16.4	16.3	15.9	12.7
Prêts non productifs nets des provisions/prêts bruts	5.2	4.1	4.1	5.3	3.4	3.3
Provisions/prêts non productifs	77.3	75.9	74.9	67.3	78.8	73.9
Gestion						
Dépenses en personnel/revenu net	71.4	82.2	88.4	87.3	79.0	n.a.
Recettes et rentabilités						
Rendement sur actifs (ROA)	-0.5	2.0	-0.8	-0.3	1.3	2.0
Rendement sur fonds propres (ROE)	-6.8	22.3	-9.4	-4.5	24.2	34.4
Liquidité						
Actifs liquides/total actifs	42.0	42.1	42.6	50.3	47.7	49.6
Prêts/dépôts	95.8	92.8	87.2	71.3	75.6	79.1
Actifs liquides/total dépôts	55.4	55.9	55.6	63.2	62.5	65.5

Source: BCEAO.

^{1/} Décembre 2013.

Tableau 7. Côte d'Ivoire: Indicateurs de la capacité de remboursement au FMI, 2014–24

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Projections										
Obligations basées sur crédit existant											
(Millions DTS)											
Principal	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	108.3	85.2	78.1	39.0	14.6	0.0
Commissions et intérêts ^{1/}	0.0	1.5	1.4	1.3	1.0	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1
Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}											
(Millions DTS)											
Principal	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3	30.9	11.4
Commissions et intérêts ^{1/}	0.0	1.7	1.6	1.5	1.2	0.9	0.7	0.4	0.3	0.1	0.1
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/}											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	4.7	40.7	47.8	86.7	110.8	114.1	102.1	94.8	55.5	31.0	11.5
Pourcentage des recettes totales	3.5	29.9	34.8	62.8	79.8	82.2	73.5	68.2	40.0	22.3	8.2
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.8	0.8	1.3	1.5	1.4	1.0	0.9	0.5	0.2	0.1
Pourcentage du service de la dette	0.0	0.4	0.4	0.7	0.8	0.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.0
Pourcentage du PIB	1.1	7.7	8.0	12.7	15.0	14.6	13.7	12.3	6.5	3.2	1.1
Pourcentage de la quote-part	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0
Encours des crédits du FMI											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	686.5	647.5	601.3	516.1	406.5	293.3	191.9	97.6	42.3	11.4	0.0
Pourcentage des recettes totales	507.3	474.6	438.5	373.9	292.7	211.2	138.1	70.2	30.4	8.2	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	14.5	12.2	10.1	7.7	5.6	3.7	2.0	0.9	0.4	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette	7.1	6.2	5.3	4.2	3.1	2.1	1.1	0.5	0.2	0.1	0.0
Pourcentage du PIB	155.4	123.0	101.0	75.6	54.9	37.6	25.7	12.7	5.0	1.2	0.0
Pourcentage de la quote-part	3.0	2.6	2.2	1.7	1.2	0.8	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0
Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	76.7	-39.0	-46.2	-85.2	-109.6	-113.2	-101.5	-94.3	-55.3	-30.9	-11.4
Remboursements et rachats	81.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	4.6	39.0	46.2	85.2	109.6	113.2	101.5	94.3	55.3	30.9	11.4
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	16,756	18,483	20,333	22,312	24,371	26,344	28,317	30,326	32,415	34,649	37,033
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	7,160	7,666	8,221	8,854	9,459	10,068	12,231	13,494	14,809	16,305	18,010
Recettes totales (milliards de FCFA)	3,488	3,879	4,355	4,825	5,250	5,753	7,050	7,656	8,365	9,210	10,087
Service de la dette (milliards de FCFA)	326	386	434	494	533	562	537	554	611	689	778
FCFA/DTS (moyenne de la période)	739	733	729	724	720	720	720	720	720	720	720

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le taux d'intérêt du FEC est de 0% pour 2010-14 et 0.25% pour les années ultérieures.^{2/} Y/c les décaissements prévus dans le cadre du nouveau FEC.

**Tableau 8. Côte d'Ivoire: Calendrier proposé pour les décaissements et revues
au titre de la FEC, 2011–14
(Millions de DTS)**

En pourcentage de la quote-part	Montant	Date de disponibilité	Conditions de remboursement
25.00	81.30	4 novembre 2011	Accord du Conseil d'administration pour un programme triennal au titre de la FEC.
20.00	65.04	1 ^{er} avril 2012	Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la première revue du programme.
20.00	65.04	1 ^{er} octobre 2012	Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la seconde revue du programme.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2013	Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la troisième revue du programme.
15.00	48.78	6 décembre 2013	Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la quatrième revue du programme.
15.00	48.78	1 ^{er} avril 2014	Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la cinquième revue du programme.
10.00	32.52	1 ^{er} octobre 2014	Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la sixième revue du programme.
120.00	390.24	TOTAL	

Ministère auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Économie et des finances

LE MINISTRE



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

No. 2169 MPMEF/CAB/

Abidjan, le 20 mai 2014

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **La Côte d'Ivoire confirme son décollage économique avec une croissance forte, soutenue, et durable de son activité dans un contexte sociopolitique apaisé et sécuritaire maîtrisé ainsi que du renforcement de l'État de droit.** L'autorité de l'État central et des collectivités décentralisées est rétablie sur l'ensemble du territoire. La réconciliation nationale et le dialogue politique connaissent des avancées notables avec notamment le retour concerté et consensuel des réfugiés.

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés à fin décembre 2013 et les principales orientations au titre l'année 2014.** Tous les critères de performance et les repères indicatifs à fin décembre 2013 dans le cadre du programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit, à l'exception de celui relatif à la variation nette des exigibles, ont été respectés. Le solde budgétaire global et le solde primaire de base ont été également meilleurs que prévu, grâce aux efforts de recouvrement des recettes et de maîtrise des dépenses. Sur le plan macroéconomique, après un résultat de 9,8% en 2012, le taux de croissance du PIB de 9,1% en 2013 renforce la présence de la Côte d'Ivoire parmi les pays à forte croissance dans le monde. Cette croissance a été accompagnée d'un taux d'inflation à 2,6%, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA (3%). Le Gouvernement poursuit ses efforts d'amélioration du climat des affaires avec notamment la mise en œuvre de sa nouvelle politique d'industrialisation, sa stratégie d'appui au développement des PME, sa politique de promotion de l'investissement privé et d'assainissement de l'environnement des affaires.

3. **L'année 2014 devrait permettre de confirmer la forte dynamique de croissance engagée depuis 2012.** La croissance du PIB en 2014 est projetée à 10% tirée par une hausse substantielle des investissements, tant publics que privés. Au regard des évolutions enregistrées depuis l'adoption de la Loi de finances pour 2014, un projet de loi de finances rectificative sera élaboré pour ajuster les crédits aux besoins de certains projets partiellement dotés et pour prendre en compte d'autres projets prioritaires précédemment non couverts.

4. **Le Gouvernement s'attèlera en 2014, à consolider les bases d'une croissance forte pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012–15).** L'objectif de croissance de 10% avec un taux d'inflation de 1,6% se fonde essentiellement sur la mise en œuvre de projets d'investissements publics structurants et sur le dynamisme du secteur privé y compris de forte hausse des investissements directs étrangers. Dans cette optique, le Gouvernement a organisé en janvier 2014 à Abidjan, un forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire » réunissant plus de 3 770 participants. Les résultats attendus de ces actions devraient permettre d'améliorer le taux d'investissements qui passerait de 13,7% du PIB en 2012, à 16,5% en 2013 et 20% en 2014. Le maintien de cette trajectoire de croissance sur les prochaines années et la poursuite des réformes structurelles devraient favoriser l'amélioration durable des conditions de vie des ménages, réduire de moitié le taux de pauvreté et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

5. **Le Gouvernement compte accélérer les réformes structurelles de grande ampleur afin de renforcer la solidité du cadre macroéconomique et poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques tout en préservant la viabilité de la dette publique.** De ce fait, il achèvera la réforme du secteur financier prenant en compte la restructuration des banques publiques, atteindra l'équilibre financier du secteur de l'électricité, poursuivra l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie de maîtrise de la masse salariale, la rationalisation de la chaîne de la dépense, le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption. Le Gouvernement continuera d'améliorer le climat des affaires pour se maintenir dans le peloton de tête des pays réformateurs comme ce fut le cas dans le rapport « Doing Business » de 2014 de la Banque Mondiale.

6. **Le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement afin d'assurer la viabilité de notre dette publique.** Toutefois, nous demeurons soucieux d'une accessibilité plus importante de la Côte d'Ivoire à des concours financiers suffisants pour le financement des projets à caractère structurant, notamment dans les infrastructures et le secteur de l'énergie, qui sont indispensables à la compétitivité et à l'accélération de la croissance de notre économie et de la sous-région. Ceci peut impliquer dans certains cas un recours à des financements non-concessionnels. Nous serions donc gré au FMI de poursuivre des réflexions approfondies en vue d'aboutir dans le cadre de la sixième revue de l'Accord FEC à des solutions pour une prise en compte de tout prêt non concessionnel nécessaire pour ces types de projets et cohérent avec l'objectif de préserver la viabilité de la dette.

7. **Le Gouvernement continuera d'élargir ses sources de financement en entreprenant des démarches pour l'obtention d'un crédit rating souverain.** Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'endettement dont l'objectif est d'élargir les sources de financement et d'améliorer la structure de maturité de l'endettement intérieur et extérieur, ainsi que la gestion actif passif. Pour 2014, il est ainsi prévu l'émission d'un Eurobond portant sur 500 millions de dollars US.

8. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémoire sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit.** Toutefois, il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques de consultation du FMI en la

matière. En outre, le Gouvernement voudrait demander la modification des deux critères de performance et des cinq repères indicatifs du programme pour fin juin 2014 et sollicite une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2014 pour disposer du temps nécessaire à la conclusion de la sixième revue de l'accord FEC

9. **Nous sollicitons du Fonds Monétaire International la conclusion de la cinquième revue du programme soutenu par la FEC et la mise à la disposition du Gouvernement de l'appui financier équivalent à 48,78 millions de DTS.**

10. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, **Madame le Directeur Général**, l'assurance de notre haute considération.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Économie et des Finances**

Annexes :

- *Supplément de MPEF*
- *Protocole d'Accord Technique.*

Nialé KABA

Pièce Jointe I. Côte d'Ivoire

Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières

Le 16 mai 2014

CONTEXTE

1. **Les performances réalisées en 2013 confirment le décollage économique de la Côte d'Ivoire avec une croissance forte, soutenue, et durable de l'activité. Ainsi, après un résultat de 9,8% en 2012, le taux de croissance du PIB de 9,1% en 2013 renforce la présence de la Côte d'Ivoire** parmi les pays à forte croissance dans le monde. Les performances du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit ont été bonnes. Le climat des affaires s'est nettement amélioré avec notamment la mise en application de nouveaux codes des investissements, des mines et de l'électricité attractifs et respectant les normes internationales, l'opérationnalisation du guichet unique des investissements, l'accès à la propriété foncière, la réduction des délais, et la simplification des formalités de création d'entreprises. Ces réformes ont permis une hausse significative du volume des investissements directs étrangers (407 milliards FCFA, soit plus du triple du niveau de 2012) et du nombre d'entreprises créées (2775 en 2013 contre 396 en 2012). Ainsi, la Banque Mondiale, dans son rapport « Doing business 2014 », place la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays ayant fait le plus de progrès dans la mise en œuvre des réformes. Ces résultats ont permis de rehausser le PIB nominal par habitant de plus de 15% en deux ans. Le maintien de ce sentier de croissance sur les prochaines années et la poursuite efficiente des réformes structurelles devraient favoriser l'amélioration durable des conditions de vie des ménages et l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

2. **Sur le plan politique, la Côte d'Ivoire a renoué avec une normalisation de la vie politique et renforce continuellement sa cohésion sociale grâce aux respects des règles démocratiques dans un environnement sécuritaire maîtrisé et d'un État de Droit.** Le cycle électoral est achevé. L'autorité de l'État central et des collectivités décentralisées est rétablie sur l'ensemble du territoire. La réconciliation nationale et le dialogue politique, notamment à travers la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) et le Cadre Permanent de Dialogue, connaissent des avancées notables avec le retour concerté et consensuel des réfugiés et exilés politiques, ainsi que la libération de nombreux prisonniers incarcérés à la suite de la crise postélectorale. La sécurité a été rétablie sur toute l'étendue du territoire. La réforme globale du secteur de la sécurité menée par le Conseil National de Sécurité (CNS), est en bonne voie notamment sur les volets du renforcement des capacités des services de sécurité (équipement, formations), de la coordination et de la collaboration des différentes unités d'intervention de la police, de la gendarmerie et de l'armée, ainsi que du retour des soldats exilés. Le processus de désarmement et de réinsertion des ex-combattants par l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR) enregistre des avancées significatives grâce à l'implication accrue du CNS pour la restauration de l'autorité des forces régulières. Par ailleurs, la CDVR a été reconduite dans ses activités par le Chef de l'État le 21 novembre 2013 pour un

mandat d'un an. La mise en œuvre des recommandations issues du premier mandat pour la préservation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale est en cours. En outre, l'adoption en août 2013 des lois sur le foncier rural et la nationalité clarifiant les conditions et procédures d'accès à la nationalité ivoirienne et au foncier rural a permis de réduire les sources de tension continue parmi les populations.

Ce mémorandum décrit les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier en 2013, et présente les principales orientations au titre de l'année 2014.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2013

A. Évolution du cadre macroéconomique

3. En 2013, le dynamisme de l'activité économique s'est confirmé.

- **Pour la deuxième année consécutive, la croissance économique est restée forte dans tous les secteurs.** Le secteur primaire a enregistré une croissance de 6,7% grâce à la mise en œuvre du Programme National de Développement du Riz avec une hausse de la production de riz de 37% et à la bonne performance de l'agriculture d'exportation notamment la production de cacao avec un niveau record de 1.671.100 tonnes grâce au renouvellement du verger. Le secteur secondaire (+9,1%) a été soutenu par les bâtiments et travaux publics, les industries manufacturières et le secteur énergie. Le secteur tertiaire a enregistré un taux de +10,1% tiré essentiellement par le commerce et les services.
- **L'inflation en moyenne annuelle s'est établie à 2,6% en dessous de la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 3% grâce à un meilleur approvisionnement des marchés et aux efforts pour assurer la fluidité du transport.**
- **Les échanges extérieurs se sont traduits par une réduction du déficit courant (-238,1 milliards FCFA en 2013, soit -1,6% du PIB, contre -473 milliards FCFA en 2012, soit -3,1% du PIB), en raison d'une évolution des exportations plus rapide que celle des importations (biens d'équipements et biens intermédiaires).** En effet, il est noté une substitution graduelle des importations par la production locale. Les exportations ont progressé de 12,2%, portées notamment par la hausse de la production de cacao fève (11,5%), de coton graine (24%) et de caoutchouc (+13,9%). Les importations ont augmenté de 8,1% en relation avec l'accroissement du ciment (371,6%), des autres matériaux de construction (93,9%), des biens d'équipement (+14,2%), et des biens intermédiaires (+6,2%), malgré la baisse au niveau du riz (-33,2%).
- **La situation monétaire a été marquée par une hausse des crédits nets à l'économie, notamment les crédits à moyen et long termes (+27,2%) et les crédits de campagne (+19,5%), qui traduit le dynamisme de l'activité et le retour de la confiance des différents acteurs économiques.**
- **L'emploi formel est ressorti en hausse (+5,0 %), grâce à l'évolution dans les secteurs publics (4,73%) et privé (5,18%).**
- **L'activité boursière a connu un regain de vitalité avec le passage de la cotation en « fixing » à la cotation en « continu » depuis le 16 septembre 2013.** Ainsi la

capitalisation du marché des actions sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a connu une progression de 37,8% avec une hausse moyenne conséquente du volume des transactions 60,3%, et de la valeur des titres de 50,3%.

Ces performances traduisent la confiance des investisseurs régionaux et internationaux, et les opportunités croissantes au sein de l'UEMOA avec l'amélioration des perspectives économiques de la Côte d'Ivoire.

4. **Les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires, à travers la lutte contre la corruption** et la promotion de la bonne gouvernance ont renforcé la confiance du secteur privé et suscité un fort accroissement des investissements. Ainsi, les investissements directs étrangers ont connu une forte progression (+300%) avec une part importante (60 milliards de FCFA, 14%) orienté vers l'agriculture. Les secteurs productifs visés concernent les BTP (cimenteries), l'agroalimentaire (brasseries, rizeries), les services (dont les établissements financiers) et les activités extractives. Le taux d'investissement privé est passé ainsi de 9,1% du PIB en 2012 à 10,3% du PIB en 2013, traduisant un soutien plus important du secteur privé à la relance économique.

5. **L'exercice budgétaire en 2013 a enregistré des résultats positifs.**

- Les recettes se sont établies à 2838,0 milliards de FCFA (18,5% du PIB), soit un excédent de 73,5 milliards de FCFA par rapport à l'objectif programmé. Ce bon résultat est dû aux plus-values réalisées sur les droits et taxes à l'exportation, l'impôt sur les bénéfices, les recettes de services, et les cotisations de sécurité sociale. Ces performances ont couvert les manques à gagner sur le recouvrement de la TVA intérieure et des taxes à l'importation sur les marchandises générales.
- Les dépenses budgétaires totales ont été globalement contenues dans les limites des crédits. Les dépenses ordinaires sont restées en ligne par rapport aux objectifs du programme. Les dépenses d'investissement (hors dépenses post crise) ont été exécutées à hauteur de 934,2 milliards de FCFA avec un taux de 85,3% par rapport aux objectifs du programme. Les projets financés sur les ressources intérieures ont affiché un taux d'exécution de 94,2% contre 72,6% pour ceux financés sur l'extérieur. Bien qu'en deçà des objectifs, les réalisations ont été meilleures qu'en 2012 avec un accroissement de 34,5%. Le déficit budgétaire global et le déficit du solde primaire de base se sont améliorés en se situant respectivement à -2,3% du PIB et -0,1% du PIB contre -3,2% du PIB et -0,3% du PIB programmé.
- Ce déficit budgétaire global a été financé par un recours au marché régional à hauteur de 863,2 milliards de FCFA et un financement extérieur pour 403,6 milliards de FCFA.
- Les emprunts extérieurs et dons projets ressortent inférieurs (499,7 milliards) au niveau programmé (569,3 milliards) en raison principalement de la mobilisation partielle à date de certains appuis budgétaires, des tirages sur dons et emprunts projets.
- Les tombées d'échéances à fin 2013 issues de la restructuration des bons du Trésor ont été entièrement servies.

6. **Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des projets sociaux, en faveur de l'emploi, et des populations les plus vulnérables à travers l'accompagnement à l'emploi des jeunes diplômés, conduit par l'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE).**

Un accent a été également mis sur l'auto emploi à travers la formation aux techniques de montage de projets pour 520 récipiendaires. Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire

(FAFCI), avec un budget d'un milliard de FCFA, a permis de financer plusieurs projets sous forme de microcrédits à taux réduit (1% par mois). Il constitue ainsi un outil de promotion du genre avec les femmes comme un vecteur d'accroissement des revenus des plus démunis. Concernant le monde rural, le système de prix garanti et la mise en place des brigades de contrôle des prix ont permis d'assurer une bonne rémunération effective des producteurs de café, de cacao, et de noix de cajou. Concernant l'éducation, la construction et l'équipement des 36 000 salles de classes, ainsi que la politique de « l'école gratuite pour tous » se sont poursuivies pour un meilleur accès à l'éducation de tous les enfants notamment dans les milieux ruraux. Enfin, la construction de 65 000 logements sociaux a commencé. Tous ces efforts se sont traduits par une forte augmentation (23,8%) des dépenses pro-pauvres entre 2012 et 2013.

B. Mise en œuvre du programme

7. **L'exécution du budget en 2013 a été conforme aux objectifs du programme économique et financier.** Tous les critères de performance et les repères indicatifs ont été respectés, à l'exception de celui relatif à la variation nette des exigibles. En particulier, le solde primaire de base à fin décembre 2013 a présenté un déficit de 11,7 milliards de FCFA, moindre que l'objectif programmé de 43,9 milliards de FCFA. Le niveau des dépenses « pro-pauvres » a atteint 1337,1 milliards de FCFA, au-dessus de l'objectif plancher de 1309,1 milliards de FCFA, et celui des avances de trésorerie est resté à 106,1 milliards de FCFA, en deçà du plafond de 114,4 milliards de FCFA. Le Gouvernement a apuré 56,5 milliards d'arriérés sur les exercices 2010 et antérieurs contre 10 milliards prévus. Toutefois, l'exercice budgétaire 2013 s'est soldé par un niveau de dette flottante plus élevé que prévu (300,1 milliards), conduisant à une hausse nette des exigibles de 89,7 milliards de FCFA contre un objectif plancher de baisse nette de 50 milliards de FCFA.

8. **Le Gouvernement a utilisé partiellement la fenêtre de prêts non concessionnels fixée à un plafond de 800 millions de dollars US en 2013.** Cette utilisation partielle a porté sur un montant global de 712 millions de dollars US et a contribué à la mise en œuvre du vaste programme d'investissement prévu au Plan National de Développement (PND 2012–15) notamment le projet d'aménagement hydroélectrique de Soubré pour une valeur totale de 500 millions de dollars US consentie en prêt.

9. **Dans l'optique d'accélérer et soutenir la relance économique, le Gouvernement a exécuté un ensemble de mesures structurelles dont les principales se présentent comme suit :**

- Un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à renforcer les contrôles au niveau des entreprises, a été adopté par décret N° 2013-858 en Conseil des Ministres du 19 décembre 2013.
- Un plan type de passation des marchés est élaboré et diffusé auprès des administrateurs de crédits pour l'exécution budgétaire 2014. Un plan d'engagement des dépenses a été mis en place en février 2014 pour une programmation de la consommation des crédits budgétaires.
- Le projet de Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2013–17) suivant les standards internationaux a été adopté en Conseil des Ministres le 19 décembre 2013. Il est mis en cohérence avec l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) actualisée à fin octobre 2013 avec l'appui technique du FMI.
- Un audit des arriérés intérieurs à fin 2010 a été effectué afin de disposer d'une meilleure appréciation de la dette soumise à règlement. Sur 356 milliards de FCFA, 152,9 milliards de FCFA ont été validés par l'audit. Sur cette base, un plan d'apurement des arriérés

intérieurs a été adopté en Conseil des Ministres le 14 novembre 2013. La mise en œuvre de ce plan a débuté avec le règlement de 56,5 milliards de FCFA de ces arriérés en 2013.

- En application des dispositions de la communication adoptée en mars 2012 présentant les options stratégiques pour la réduction de 25% du portefeuille de l'État, des études de valorisation sur les modes de privatisation des banques publiques ainsi que les modalités stratégiques et opérationnelles des fusions à opérer ont été réalisées.
- Le CDMT global 2014–16 et le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel (DPBEP) ont été annexés à la loi de finances 2014.
- Les Lois organiques relatives au Code de transparence et aux lois de finances ont été votées par l'Assemblée Nationale en décembre 2013. Ces textes seront promulgués après la prise en compte des observations de la Cour Constitutionnelle.
- Une stratégie de réforme de la TVA a été élaborée en vue d'en renforcer la gestion, le contrôle et le recouvrement. Dans ce cadre, des actions ont été engagées notamment, la création de brigade de contrôle de la TVA, l'intensification du contrôle de la facture normalisée et la poursuite de la rationalisation des exonérations.
- Le Code de l'électricité a été adopté par l'Assemblée Nationale le 27 février 2014. Il intègre un meilleur cadre de gestion des flux physiques et financiers du secteur grâce à (i) une meilleure définition des activités du Secteur de l'électricité et de leur régime juridique ; (ii) une plus grande souplesse dans les possibilités d'organisation et de gestion des segments, objets du monopole de l'État, lesquels sont désormais susceptibles d'être concédés, le cas échéant, à un ou plusieurs opérateurs privés ; (iii) la prise en compte des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie ; (iv) le renforcement du dispositif de répression des fraudes et actes délictueux préjudiciables au Secteur de l'électricité ; et (v) l'institution par la loi d'une commission de régulation indépendante, dotée des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Un arrêté interministériel encadrant le recours aux mandats provisions a été pris le 29 novembre 2013 (mandatement fait pour la réservation des crédits pour certaines opérations non dénouées sur la gestion en cours). Ce texte (i) crée un comité d'autorisation des mandats provisions, (ii) définit les modalités de recours aux mandats provisions à fin 2013 (iii) prévoit la suppression du recours aux mandats provisions et (iv) l'annulation des mandats provisions non utilisés à fin décembre 2014. Ainsi, à fin 2013, aucune demande de mandat provision n'a été acceptée.

10. **Le Gouvernement a mis en place un dispositif légal et institutionnel attractif pour améliorer le climat des affaires, et favoriser l'émergence des PME.** Les efforts du Gouvernement ont permis une amélioration du rang de la Côte d'Ivoire dans le classement du « Doing Business 2014 » de la Banque Mondiale et une place dans le peloton de tête des pays les plus réformateurs dans le monde. En outre, pour assurer une croissance durable de l'économie, le Gouvernement ivoirien a entrepris des réformes dont la finalité vise à faire des PME un pilier de la relance économique. (voir encadré 1).

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Mesures mises en œuvre en 2013 en faveur de l'amélioration du climat des affaires

Afin de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente à l'horizon 2020, le Gouvernement a élaboré une stratégie axée sur une politique de promotion de l'investissement privé et d'assainissement de l'environnement des affaires. Ainsi, un dispositif bâti sur les indicateurs Doing Business a été élaboré et sa mise en œuvre confiée à un comité placé sous l'autorité du Premier Ministre. Un programme triennal 2013–15 a été adopté et porte sur la mise en œuvre d'un ensemble de réformes prenant en compte tous les indicateurs du Doing Business. Pour 2013, le Gouvernement a travaillé prioritairement sur six indicateurs portant sur la création des entreprises, le transfert de propriété, le commerce transfrontalier, le paiement d'impôt, le permis de construire, et l'exécution des contrats. Dans ce cadre, les mesures prises par le Gouvernement ont concerné onze (11) réformes, notamment :

- la création du Guichet Unique de création d'entreprises en vue de la réduction des délais de création à 48 heures maximum et 24 heures minimum et la simplification des procédures ;
- la réduction des Coûts de création des entreprises permettant de passer de 661.613 FCFA à 182.400 FCFA. ;
- la réduction de frais d'imposition des actes de création d'entreprises (droits d'enregistrement de statuts, de la DNSV, et des droits de timbre de 140 174 FCFA à 30 600 F.CFA) ;
- la réduction des exigences fiscales préalables aux transactions immobilières en vue de la réduction des délais des formalités fiscales liées à toute transaction immobilière ;
- la réduction du Coût des procédures de transfert de propriété à 90.000 FCFA /TTC à hauteur de 70% d'abattement sur le coût initial de 300 FCFA /m² ;
- la réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 10% à 7% ;
- la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur en vue de la simplification des formalités d'importations de marchandises, la réduction du nombre de documents et des délais ;
- la simplification des formulaires de déclaration de paiement des impôts et mise en ligne des formalités de déclaration fiscale en vue de réduire significativement le temps consacré à ces opérations fiscales ;
- la réduction du nombre de procédures (de 17 à 11), des délais (de 475 à 93 jours) et du coût (de 428 890 à 376 886 FCFA) de délivrance du permis de construire ;
- la création des tribunaux de commerce et la mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de la réduction des délais, procédures et coût ; et
- la réduction des coûts d'actes de Justice à travers la réglementation de ceux-ci en vue d'éviter les faux frais de Justice.

11. **La finalisation de six réformes structurelles sur quinze dont la mise en œuvre était prévue pour fin 2013 a pris plus de temps que prévu.** Il s'agit des réformes suivantes :

- L'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction de la Dette, notamment en une structuration en front, middle et back office a été signé le 2 janvier 2014. Un projet de réorganisation des services basé sur cette structuration est en cours de mise en œuvre.
- La stratégie à moyen terme de la gestion de la dette publique a été adoptée par le Conseil des Ministres du 19 décembre 2013.
- Les arrêtés portant renforcement de la Direction des Grandes Entreprises en élargissant son champ de compétence ont été signés le 26 mars 2014.
- Une stratégie de développement du secteur financier, a été élaborée avec l'assistance technique de l'initiative FIRST et adoptée en Conseil des Ministres le 16 avril 2014.
- Une stratégie et un plan d'actions pour la restructuration du secteur bancaire public ont été formulés et adoptés en Conseil des Ministres le 05 mai 2014.
- Une stratégie de maîtrise de la masse salariale a été élaborée et adoptée en Conseil des Ministres le 05 mai 2014.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2014 ET OBJECTIFS À MOYEN TERME

12. **En 2014, le programme économique et financier s'attèlera à préserver la stabilisation du cadre macroéconomique et à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques et à mettre en place des mesures structurelles de grande ampleur.** Le taux de croissance devrait atteindre 10% avec un taux d'inflation contenu à 1,6%. Cet objectif de croissance se fonde essentiellement sur la mise en œuvre de projets d'investissements structurants. Dans cette optique, il a été organisé, en décembre 2012 à Paris, un Groupe consultatif pour la mobilisation des financements et un forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire » qui a réuni plus de 3700 participants, du 29 janvier au 01 février 2014, à Abidjan. Les résultats attendus de ces actions devraient permettre d'améliorer le taux d'investissements qui passerait de 13,6% du PIB en 2012, à 16,5% en 2013 et 20% en 2014 dont un accroissement des investissements privés de 80,8% en 2012, à 22% en 2013 et 34% en 2014. Le Gouvernement continuera de mettre l'accent sur la redistribution des effets de la croissance à l'ensemble de la population particulièrement les couches les plus vulnérables. Le Gouvernement compte également achever la réforme du secteur financier prenant en compte la restructuration des banques publiques, atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité, poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment en renforçant la bonne gouvernance et le maintien de la viabilité de la dette extérieure.

A. Cadrage macroéconomique

13. **Le Gouvernement réaffirme sa volonté de réduire la pauvreté et de consolider les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020 à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement (PND 2012–15).** Ces objectifs s'appuient sur une croissance forte, soutenue, et inclusive, respectueuse du genre et de l'environnement, génératrice d'emplois et contribuant à réduire la pauvreté. De façon spécifique, ces objectifs portent sur :

- Un taux de croissance de 10% en 2014 et 10% en 2015 grâce notamment à la poursuite du Programme National d'Investissement Agricole, à la mise en place d'une nouvelle politique industrielle et à la promotion des PME/PMI. Les investissements devraient continuer de s'accroître substantiellement et passer de 13,6% du PIB en 2012 à 22% du PIB en 2015 dont un accroissement des investissements privés de 9,1% du PIB en 2012 à 14,4% en 2015 ;
- Une place dans le peloton de tête des pays africains au titre de l'Indice du Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- Une progression notable vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ;
- L'un des meilleurs climats des affaires en Afrique pour renforcer la compétitivité de l'économie et maintenir la Côte d'Ivoire dans le peloton de tête des pays réformateurs dans le monde ;
- Une amélioration substantielle de la gouvernance et de la lutte contre la corruption pour rejoindre le groupe de tête des pays africains en la matière.

14. **Pour ce faire, le Gouvernement s'est approprié les conclusions du rapport sur l'état de mise en œuvre du PND (2012–15) en 2013 et continue de prendre les mesures pour améliorer son exécution.** Le rapport sur la mise en œuvre du PND (2012–15) pour l'année 2013 a été adopté au Conseil des Ministres du 18 février 2014. Les principales recommandations prises dans ce cadre préconisent (i) la mise en place des Directions de Planification au sein des ministères sectoriels, (ii) la mise en œuvre du Recensement Général de la Population et de l'Habitat pour disposer de statistiques actualisées, (iii) l'amélioration du taux d'exécution des investissements, (iv) l'amplification des études techniques relatives aux projets identifiés dans le cadre du PND (2012–15), (v) le renforcement des coordinations sectorielles et intra ministérielles de suivi et mise en œuvre des projets, et (vi) la finalisation des documents de politique sectorielle en lien avec le PND (2012–15). A cet effet, un arrêté interministériel pris le 12 mars 2014 prévoit un décaissement des ressources adossé à l'exécution physique des projets pour améliorer le suivi physique et financier des projets d'investissements.

15. **Conformément à l'exécution du PND (2012–15), le Gouvernement ambitionne de réaliser en 2014 un taux de croissance de 10%.** Cette projection prend en compte l'effet positif de la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment l'amélioration du climat des affaires, et de l'accroissement substantiel des investissements publics et privés. La croissance du revenu nominal par tête devrait continuer d'augmenter fortement pour atteindre 8,3% en 2014 pour la troisième année consécutive effaçant ainsi la baisse cumulée du revenu par tête au cours de la dernière décennie.

16. **Le dynamisme de l'activité serait porté par les bonnes performances de l'ensemble des secteurs.**

- **Le secteur primaire** progresserait grâce à la bonne performance de l'agriculture vivrière, en rapport principalement avec la poursuite du Plan National du Développement du Riz (PNDR) dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole. En sus, la poursuite de la réforme du secteur café cacao et la mise en œuvre d'un plan de réforme des filières anacarde et coton permettront de structurer ces secteurs et d'améliorer leur productivité.

- **Le secteur secondaire** enregistrerait une hausse notamment en lien avec la bonne tenue des BTP et l'essor d'une industrie agroalimentaire de base pour améliorer la chaîne de valeur des produits locaux. En outre, la dynamique de la demande privée et le maintien de la demande publique devraient permettre de soutenir la croissance du secteur.
- **Le secteur tertiaire connaîtrait une évolution favorable en lien avec la bonne performance des secteurs primaire et secondaire.** De plus, la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement des PME/PMI, la redynamisation de la SOTRA et l'ouverture de l'exploitation du plan d'eau lagunaire, ainsi que le retour attendu de la BAD à son siège à Abidjan contribueront à accroître significativement les activités du secteur tertiaire en 2014.

17. **L'inflation projetée devrait s'élever, en moyenne annuelle, à 1,6% en 2014.** Elle traduirait, en particulier, une augmentation de l'offre des produits vivriers et un meilleur approvisionnement des marchés grâce à la remise en l'état des pistes rurales et aux différents programmes de développement de l'agriculture vivrière.

18. **Le solde des transactions courantes serait déficitaire en 2014 de 65,4 milliards de FCFA.** Cela reflète la hausse des importations en biens d'équipement et biens intermédiaires en rapport avec le dynamisme de l'activité économique. Le compte de capital et d'opérations financières enregistrerait un excédent sous l'impulsion des dons projets et du rebond des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille. Il en découlerait un solde global excédentaire de 18,7 milliards de FCFA pour la balance des paiements.

19. **La masse monétaire augmenterait de 9%.** Cet accroissement bénéficierait notamment de la hausse du crédit au secteur privé liée à un meilleur accès aux crédits bancaires des PME/PMI. En outre, les avoirs extérieurs nets devraient se consolider par l'afflux des investissements directs étrangers.

20. **Grâce à la mise en œuvre d'une politique de gestion axée sur les résultats le Gouvernement s'assurera de l'atteinte de ses objectifs macroéconomiques.** Les principaux risques identifiés sont : (i) la détérioration des termes de l'échange, (ii) la mauvaise pluviométrie, (iii) la faible mobilisation des financements, et (iv) le taux d'exécution des investissements plus faible que prévu. Pour atténuer l'impact de ces risques, le Gouvernement adaptera sa politique pour tenir compte des chocs exogènes et optimisera le potentiel de recouvrement, notamment en mettant l'accent sur un élargissement de l'assiette fiscale et un renforcement des moyens de recouvrement, une meilleure planification des dépenses, un suivi renforcé de l'exécution des investissements publics, une politique d'endettement soutenable, un élargissement des moyens de financements, et une amélioration dans la gestion des marchés publics et du climat des affaires.

B. Finances Publiques

21. **Les politiques budgétaires pour 2014 et à moyen terme s'articulent autour des objectifs du Plan National de Développement.** Elles prennent en compte les actions prioritaires du PND 2012–15 déclinées dans le Programme d'Investissement Public (PIP) et inscrites au budget 2014. Les priorités du budget 2014 portent principalement sur l'amélioration du cadre de vie des populations et le renforcement des bases de la croissance économique, notamment la réhabilitation et l'extension du réseau routier, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, aux services sanitaires, à l'électricité, et à l'éducation, ainsi que la construction des infrastructures socioéconomiques de base et la consolidation de la sécurité.

22. **Le solde primaire de base s'afficherait à -26,7 milliards de FCFA milliards FCFA, soit -0,2% du PIB contre -0,1% du PIB en 2013.** Le déficit budgétaire global y compris dons, (hors dons pour apurement des arriérés) devrait s'élever à 379,8 milliards FCFA (soit 2,2% du PIB contre 2,3% du PIB en 2013).

23. **Un projet de collectif budgétaire sera adopté par le Gouvernement et soumis à l'Assemblée Nationale.** Depuis l'adoption de la Loi de Finance initiale en décembre 2013 l'évolution de l'environnement économique national a suscité la révision des objectifs budgétaires pour prendre en compte notamment : (i) la fluctuation à la baisse des cours du caoutchouc, (ii) la réduction de la production du pétrole, (iii) l'augmentation de la production de cacao et de la part gaz de l'État, (iv) les charges liées la constitution du fonds d'établissement de la Couverture Maladie Universelle, (v) l'accompagnement de la Compagnie Air Côte d'Ivoire dans sa capitalisation.

24. **Les recettes totales 2014 sont prévues à 3110,1 milliards de FCFA (18,3% du PIB), soit une progression de 1,9% par rapport aux prévisions initiales 2014.** Cette plus-value serait liée aux évolutions des productions de cacao et de gaz, à l'augmentation des dividendes et au relèvement du niveau du bonus de signature.

25. **En conformité avec les exigences communautaires de l'UEMOA, le Gouvernement mettra en œuvre une série de mesures qui permettront de renforcer le potentiel de recouvrement des recettes fiscales.** Des mesures ont d'ores et déjà été adoptées, il s'agit notamment de (i) l'aménagement du dispositif applicable aux droits d'accises sur les boissons et tabacs par des corrections au niveau des bases d'imposition et des taux applicables pour les rendre conformes aux pratiques communautaires de l'UEMOA, (ii) l'harmonisation des taux applicables aux revenus tirés du capital afin d'adapter la fiscalité ivoirienne aux normes communautaires de l'UEMOA, (iii) l'amélioration de la taxation sur les télécommunications, (iv) la réduction progressive des exonérations en matière de TVA dans la limite de la Directive de l'UEMOA, et (v) l'institution d'un montant minimum de perception pour les contribuables relevant du régime du réel simplifié d'imposition. Il s'agit notamment de :

- Réorganiser la Direction des Grandes Entreprises (DGE) par l'extension de son champ de compétences (seuil d'assujettissement porté de 1 milliard à 3 milliards de chiffre d'affaires TTC , intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire pour toutes les opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement) , la création à la DGE d'une sous-direction du contrôle fiscal et la mise en place d'un dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne, à travers la création de deux (02) centres de moyennes entreprises à Abidjan.
- Appuyer l'administration des douanes ivoiriennes sur la mise en œuvre des mesures relatives à l'amélioration de la prise en charge des marchandises par : (i) l'interconnexion du système informatique de la douane avec celui du Port d'Abidjan, et (ii) l'opérationnalisation de la prise en charge des conteneurs en transbordement simplifié dans le système informatique des douanes. En outre, les douanes accentueront la lutte contre la fraude par (i) l'utilisation optimale du scanner à l'importation comme à l'exportation sur la base de l'analyse du risque, (ii) la surveillance accrue de la façade maritime et lagunaire et (iii) le renforcement des capacités de lutte contre la fraude et la contrebande aux frontières terrestres.

26. **Les dépenses en 2014 s'élèveraient à 3867,9 milliards de FCFA (22,7% du PIB), soit une hausse de 2,0% par rapport aux objectifs initiaux.** Les dépenses supplémentaires sont liées notamment à la Couverture Maladie Universelle, à la restructuration des Banques Publiques, à la prise en charge du HVO supplémentaire consommé en 2013, à l'augmentation du capital d'Air Côte d'Ivoire et au Fonds d'entretien Routier.

27. **Le Gouvernement prendra des mesures pour continuer à améliorer l'exécution du budget.** Ces mesures visent à contenir les dépenses courantes dans les limites des enveloppes prévues et à améliorer le taux d'exécution des dépenses d'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté, dans la continuité des efforts entrepris en 2013. Un audit des subventions de l'État aux établissements et entreprises publics est en cours. Les procédures normale et simplifiée sont régies par le décret 98-716 du 16 décembre 1998 portant réformes du circuit de la dépense. En 2014, le gouvernement adoptera des mesures réglementaires et de gestion pour : (i) rationaliser sa procédure normale de dépenses et alléger les contrôles redondants, (ii) limiter le recours aux avances de trésorerie aux cas d'urgence, (iii) réduire les catégories de dépenses éligibles aux avances de trésorerie et aux régies d'avance, (iv) abaisser le plafond de l'avance initiale et de la dotation aux régies, (v) préciser les critères de recours à ces procédures, en particulier les critères de nécessité de service et d'urgence avérées, et (vi) encadrer les conditions de recours aux mandats de transfert. Enfin, le gouvernement prendra les dispositions pour apurer les soldes des comptes d'imputation provisoire et les mandats provisions résiduels seront annulés à fin 2014.

28. **Le Gouvernement continuera la mise en œuvre des réformes sur la gestion des finances publiques.** A cet effet, pour l'année 2014, un plan type de passation des marchés consolidé est disponible, et un plan d'engagement des dépenses est également élaboré et diffusé. Le Gouvernement poursuivra la déconcentration de la gestion des finances publiques par la connexion de cinq (05) nouvelles localités au réseau SIGFiP. Les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques seront adoptés et permettront de mettre la législation nationale en conformité avec la norme communautaire. En outre, l'application des principes de gestion qui y sont contenus contribuera au renforcement de l'assainissement des finances publiques. Enfin, le Gouvernement adoptera une stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor qui permettra d'assurer une meilleure traçabilité des opérations de l'État. A ce titre, un recensement des comptes de l'ensemble des entités publiques détenus dans les banques commerciales et à la Banque centrale, et leurs soldes au 31 décembre 2013 est disponible. En sus, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer les contrôles du secteur public à travers un suivi plus efficace de leurs opérations financières. La collecte des informations sur les opérations sur le secteur public sera mise en ligne avec l'installation d'un logiciel, dans le but d'avoir des rapports de données en temps réel.

29. **Le Gouvernement poursuivra le renforcement de la bonne gouvernance et accentuera la lutte contre la corruption.** La mise en œuvre du Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance 2009-13, dotée d'un financement de 83,8 millions de dollars US est achevée. Il a permis notamment d'élaborer un Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (PNBGLC). L'exécution de ce plan s'est traduite par les mesures et actions spécifiques suivantes :

- une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et un Secrétariat National de Lutte contre la Corruption ont été créés par décret présidentiel le 20 novembre 2013 ;

- des campagnes de communication à l'endroit des différents acteurs politiques, économiques et sociaux se sont déroulées au cours de l'année 2013 pour les sensibiliser sur les effets nocifs des actes de corruption. Elles seront relayées par l'action des nouvelles institutions mises en place pour prévenir mais également punir ces agissements conformément au mandat qui leur est assigné ;
- L'Observatoire de la lutte contre la corruption et la Cour spéciale de prévention et de lutte contre la corruption seront mis en place après la prise des textes réglementaires pour leur fonctionnement ;
- Le Gouvernement renforcera les mécanismes liés à la gestion de la commande publique. Depuis 2012, une communication en conseil des ministres présente périodiquement la situation des opérations de passation de marchés publics. Un suivi régulier des délais de la chaîne de passation des marchés a été mis en place, afin d'identifier des actions correctrices pour fluidifier les dépenses d'investissement en cours d'année ;
- Le Gouvernement prendra des mesures pour encadrer davantage les conditions d'application du code des marchés publics relatif à la procédure de passation de gré à gré notamment la rationalisation de la régularisation des commandes passées hors marché.

C. Amélioration de la gestion et renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

30. **Le Gouvernement maintient son engagement à moderniser et renforcer la gestion des finances publiques ainsi qu'à préserver la stabilité du cadre macroéconomique.** Cet engagement prend en compte l'amélioration de la mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses, et la mise en œuvre d'une politique d'endettement soutenable au regard des objectifs économiques à court et moyen termes.

31. **La stratégie de maîtrise à moyen terme de la masse salariale a été finalisée et adoptée en Conseil des Ministres le 05 mai 2014.** Elle prévoit principalement un profil de recrutement en liaison avec les besoins en renforcement d'effectifs notamment dans les secteurs éducation-formation et santé et le déblocage et la reprise du processus des avancements indiciers. Par ailleurs, l'exécution de cette stratégie permettra une convergence du ratio de la masse salariale par rapport aux recettes fiscales vers la norme communautaire de l'UEMOA à l'horizon 2022.

32. **Le Gouvernement entend réduire sur le court terme les subventions au secteur électricité par la restructuration du secteur et la réalisation d'investissements majeurs.** Les investissements d'un coût global de 5 300 milliards de FCFA pour la construction de nouvelles centrales hydrauliques et thermiques, ainsi que l'amélioration du réseau de transport permettront de satisfaire à l'accroissement de la demande nationale et des pays limitrophes. En outre, la mise en œuvre de la stratégie de réduction du déficit du secteur a permis d'améliorer sa situation financière. Elle devrait être à l'équilibre dès 2016. Toutefois, le déficit hydrique et la demande croissante en électricité des pays de la sous-région ont conduit le secteur à produire plus d'électricité à partir du HVO. Pour soutenir ce coût de production plus élevé, une subvention de l'État à hauteur de 31 milliards a été accordée au secteur. De plus, les négociations sont en cours avec les pays limitrophes afin de facturer les demandes supplémentaires d'électricité au coût marginal de production à partir du HVO.

33. **Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer ses relations financières avec ses fournisseurs, ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels.** Pour ce faire, la mise en œuvre du plan d'apurement de la dette intérieure débuté le 06 décembre 2013 se poursuivra. Les règlements des échéances basés sur les critères d'antériorité, de nature de la dépense (pro-pauvres et autres), des paiements par tranche en fonction des niveaux de décote et de situation fiscale du créancier, permettront d'apurer la dette intérieure de l'État et de soutenir l'activité du secteur privé. Sur la base des audits conduits en 2013 sur les arriérés dus aux écoles privées avant 2010, le Gouvernement poursuivra ses analyses sur la période plus récente en vue de leur apurement à terme. Il poursuivra ses discussions avec la BCEAO en vue de l'apurement de ses dettes. Le gouvernement réduira sa dette flottante de 100 milliards de FCFA en fin d'année.

D. Assainissement et développement du secteur financier

34. **Le Gouvernement compte accélérer le développement du secteur financier.** Un Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI) réunissant les différents acteurs du secteur a élaboré une stratégie pour mieux répondre aux besoins de financement de l'économie. Les secteurs prioritaires sont notamment l'habitat, les PME/PMI et l'agriculture. Elle prend également en compte : (i) le rôle de l'État dans le secteur, (ii) l'épargne contractuelle, (iii) l'accès au service financier, (iv) le coût du crédit, (v) l'assainissement du secteur bancaire et de la microfinance et (vi) le cadre légal et judiciaire du secteur. La stratégie a été adoptée le 16 Avril 2014 et devrait être rapidement mise en œuvre pour accompagner la politique du Gouvernement.

35. **Le Gouvernement entend achever la restructuration des banques publiques.** Le plan d'actions pour la restructuration des banques publiques a été adopté le 05 mai 2014. La mise en œuvre complète du plan permettra d'assainir le secteur bancaire public en assurant le respect des règles prudentielles communautaires et d'accompagner les politiques sectorielles (habitat, PME/PMI et agriculture) du Gouvernement. Ainsi, avec la mise en place de la restructuration des banques publiques combinée aux efforts d'assainissement en 2013 de quelques banques privées de petite taille en difficulté, la solidité du système bancaire s'en trouvera renforcée.

36. **Le Gouvernement entend renforcer la supervision du secteur de la microfinance.** L'assainissement du secteur de la microfinance s'inscrit dans un plan d'actions articulé autour de quatre axes : (i) la consolidation du cadre réglementaire et institutionnel, (ii) le renforcement de la surveillance, (iii) la restructuration et le redressement des structures en difficulté, et (iv) la liquidation des structures de financement décentralisées dont l'agrément a été retiré. La mise en œuvre de ce plan permettra d'assurer une meilleure supervision du secteur et de favoriser l'accès au financement des couches sociales les plus démunies.

37. **Le Gouvernement encouragera le développement et la diffusion de nouveaux instruments financiers.** L'instruction relative aux règles générales applicables aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ainsi que la Charte régissant les relations entre les émetteurs et les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sur le marché des titres de la dette publique des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ont été finalisées. L'ensemble de ce nouveau dispositif réglementaire a été transmis aux acteurs du système bancaire et financier pour information. En outre, Les règlements relatifs aux opérations de pension livrée et aux émissions de titres publics émis par voie d'adjudication ou de syndication ont été adoptés à la session du 28 juin 2013 du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Ces différentes mesures et le développement des systèmes d'informations (bureaux de crédits,

registres) contribueront à l'approfondissement du marché financier sous régional. Par ailleurs, il est envisagé le développement du marché secondaire afin d'accroître le volume des échanges sur le marché financier régional, de même que le renforcement des transactions financières entre les zones UEMOA et CEMAC.

E. Politique et stratégie d'endettement

38. **Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette publique.** Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2013–17) et une analyse de viabilité de la dette ont été adoptées en décembre 2013 afin de préserver la soutenabilité de la dette publique à moyen et long terme et la mettre en accord avec les standards internationaux. Elle prend en compte la maîtrise des risques liés à la dette, notamment les risques de change et de refinancement pour lesquels le Gouvernement privilégiera la mobilisation des financements extérieurs concessionnels et améliorera sa politique de communication avec le marché. En 2014 la SDMT sera mise à jour sur la base d'un suivi et d'une évaluation de la variation d'endettement au cours de 2014; une SDMT révisée sera annexée au projet de Loi de Finances 2015. En plus, pour assurer un meilleur et plus large suivi de la dette extérieure du Gouvernement, le Ministère de l'Economie et des Finances lancera la création d'une base de données centralisée de la dette des entreprises publiques et des garanties gouvernementales sur cette dette. En outre, un projet de réorganisation d'une entité de gestion de la dette publique en front, middle et back office a été adopté par les Autorités et sera mis en œuvre en 2014 avec l'assistance technique du FMI pour assurer une gestion intégrée et rationnelle de la dette publique.

39. **Le Gouvernement continuera d'élargir ses sources de financement.** Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris des démarches pour l'obtention d'un crédit rating souverain. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'endettement dont l'objectif est d'élargir les sources de financement et d'améliorer la structure de maturité de l'endettement intérieur et extérieur, ainsi que la gestion actif-passif. Pour 2014, il est ainsi prévu l'émission d'un Eurobond portant sur 500 millions de dollars US. Le Gouvernement poursuivra la recherche de termes concessionnels sur les emprunts, notamment pour la réalisation de sa politique d'investissements structurants.

F. Rôle moteur du secteur privé dans l'économie nationale

40. **Le Gouvernement continuera de promouvoir un cadre propice au développement de l'activité du secteur privé pour accompagner une croissance forte et soutenue.** Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, réseau routier, énergie, port) se poursuivra avec une plus grande ouverture sur les pays frontaliers de la façade nord grâce à l'accroissement des investissements publics et au développement de projets inter-états. La création et/ou l'extension des zones industrielles permettra également de disposer d'infrastructures performantes, pour accompagner la politique d'industrialisation du Gouvernement. La stratégie sanitaire s'articulera autour du développement d'une industrie pharmaceutique de médicaments génériques et l'érection de la Côte d'Ivoire en un hub sous régional de services hospitaliers. Le renforcement des structures de recherche, de formation et d'éducation et la politique de l'emploi conduite à travers les activités de l'AGEPE permettra aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre de qualité. L'amélioration du potentiel agricole par les projets d'accompagnement des producteurs des cultures d'exportation et la mise en œuvre du Programme National d'investissement Agricole (PNIA) permettront de renforcer la sécurité alimentaire et de favoriser le développement d'un tissu agroindustriel de base. Egalement, la finalisation du recensement des producteurs de la filière café-cacao permettra d'établir une

cartographie de la production et de mieux adresser la mise en œuvre de la réforme. Les réformes seront étendues aux autres filières notamment le coton et l'anacarde afin d'assurer une gestion intégrée des spéculations. Enfin, le Gouvernement a organisé, du 29 janvier au 1^{er} février 2014, un forum dénommé « Investir en Côte d'Ivoire : ICI 2014 » qui a accueilli 5 717 participants dont 270 exposants provenant de 71 pays, ainsi qu'un autre forum économique du 24 au 25 février 2014 à la faveur de la visite de fraternité et de travail de Sa Majesté Le Roi du Maroc, qui a permis aux opérateurs privés marocains de nouer des partenariats avec leurs homologues ivoiriens, et de renforcer la coopération Sud-Sud.

41. **Concernant le climat des affaires, le Gouvernement mettra en œuvre de nouvelles mesures pour étoffer le dispositif existant en vue d'améliorer les indicateurs du Doing Business. (Voir encadré 2).**

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Réformes à engager dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires

Ces mesures mises en œuvre par l'entité de Promotion des Investissements à travers un ensemble de trente-quatre (34) réformes mettent l'accent notamment sur (i) la simplification ou la réduction des procédures, des délais et des coûts sur les démarches de création d'entreprises (juridiques, import-export, et énergie), (ii) l'élargissement des canaux d'élaboration et de diffusion des actes de création d'entreprises, (iii) la réduction des coûts fiscaux et la levée de l'exigence de capital minimal pour les PME (Capital social n'excède pas dix millions de FCFA), (iv) l'élargissement des compétences du Président du Tribunal du Commerce et l'institution d'un cadre juridique de la médiation commerciale, (v) le renforcement du dispositif de redressement des entreprises en difficulté et (vi) le renforcement du respect des délais de recours et de forclusion prescrit par les textes.

Les réformes à mettre en œuvre se présentent notamment comme suit :

- Publier l'avis de constitution d'entreprise en ligne sur le site Internet du CEPICI.
- Réduire les coûts fiscaux de création d'entreprise relatifs aux droits d'enregistrement pour une Société A Responsabilité Limitée (SARL) dont le capital social n'excède pas dix millions de FCFA.
- Vulgariser les statuts -types des entreprises.
- Réduire les délais de création d'entreprise de 8 jours (selon le Doing Business) à 2 jours.
- Rendre optionnel le passage chez le Notaire pour l'établissement des actes de constitution des sociétés de type SARL.
- Lever l'exigence du Capital Minimum des SARL.
- Réduire le nombre de procédures d'octroi du permis de construire de 16 à 11 et le délai de 364 à 83 jours.
- Mettre en place un Guichet Unique virtuel d'octroi du permis de construire.
- Poursuivre l'informatisation du système de dépôt, de traitement et de délivrance du permis de construire au niveau du ministère de la construction.
- Réduire le délai de traitement de la demande à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), du certificat de conformité SECUREL, de l'étude par le sous- traitant et de la validation CIE, de 24 jours à 14 jours.
- Réduire le délai de connexion de la CIE de 14 jours à 5 jours.
- Réduire le délai de délivrance de l'autorisation de l'AGEROUTE et du Conseil Municipal de 7 à 4 jours.
- Réduire le délai de rédaction de l'acte notarié de 10 jours à 2 jours et celui de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière de 25 à 15 jours.
- Réduire le taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 7% à 6%.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Réformes à engager dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires (fin)

- Mettre en ligne le Livre Foncier Electronique.
- Réaliser le projet de Télé-publication entre la Chambre des Notaires et la Conservation Foncière pour les formalités de mutation immobilière.
- Instituer la publication des informations de la Centrale des Risques de la BCEAO des trois dernières années au lieu de la dernière année.
- Doter le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) d'un dispositif informatisé de collecte et de diffusion en ligne d'informations et de données sur les suretés.
- Instituer des bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit & le suivi des emprunteurs.
- Instituer une procédure d'abus de majorité et d'abus d'égalité.
- Permettre aux actionnaires d'engager la responsabilité des dirigeants en cas de préjudice subi par l'entreprise, de bénéfices indûment perçus pour des transactions conclues et approuvées par les organes dirigeants.
- Simplifier les procédures de paiements des impôts à travers la réduction du nombre de paiements et des délais.
- Rendre pleinement opérationnel le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).
- Elaborer le support d'informations des usagers sur les documents relatifs aux transactions transfrontalières en vue d'une transparence des procédures d'opérations douanières, d'une certitude au niveau des coûts et des documents à utiliser.
- Réduire les coûts de passage des marchandises à l'import/export.
- Réduire les délais de passage des marchandises et le nombre de documents à l'import/export.
- Nommer en nombre suffisant dans les juridictions des Juges de l'Exécution délégués.
- Veillez au respect des délais d'audience et de jugement du litige à 120 jours maximum (au niveau du Tribunal de Commerce).
- Réviser les articles 31 et 39 de la Décision N°01/PR portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux du Commerce pour donner compétence au Président du Tribunal du Commerce en matière d'exécution des décisions.
- Instituer un cadre juridique de la médiation commerciale en Côte d'Ivoire.
- Renforcer le respect des délais de recours et de forclusion prescrit par les textes.
- Renforcer le dispositif de redressement des entreprises en difficulté et limiter l'accomplissement des procédures d'insolvabilité en 20 mois.
- Réaliser la création d'entreprises en ligne.
- Réduire les coûts de raccordement à l'électricité de 17% (soit une réduction de 3, 4 millions) et les procédures de 8 à 5.

42. **Le Gouvernement mettra en œuvre sa nouvelle politique industrielle. Le Gouvernement a établi un diagnostic du secteur industriel en 2012 et élaboré une stratégie dont l'objectif est de porter la part du secteur industriel dans le PIB d'environ 30% en 2012 à 40% en 2020.** Pour y arriver, le Gouvernement favorisera l'accroissement du taux de transformation des produits agricoles (cacao, noix de cajou, coton, riz), et la diversification du tissu industriel à

travers la promotion des PME (Voir encadré 3). A cet effet, un Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des industries (PNRMN) a été lancé pour un montant global de 152 milliards de FCFA. De plus, pour faciliter l'implantation des entreprises, le Gouvernement compte assurer la mise en place d'infrastructures industrielles de qualité. Les mesures adoptées à cet effet portent sur la réhabilitation des zones industrielles existantes et l'aménagement rapide de nouvelles zones industrielles pour un cout global de 75 milliards de FCFA. A cet effet, certains sites ont été déclarés zones d'utilité publique afin d'accélérer leur aménagement pour recevoir les investisseurs en attente.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Les PME, un secteur d'avenir

Pour accompagner la vision d'une Côte d'Ivoire émergente vers sa réalisation effective, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie. Elle porte sur la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour faciliter la création, le développement, et un meilleur accès au crédit des PME (soit 50 000 entreprises qui représentent 98% du tissu économique formel, 20% du PIB, 12% de l'investissement national, et 23% de la population active).

Pour ce faire, le Gouvernement a développé une politique ambitieuse de soutien aux PME portée par l'exécution d'un programme dénommé « PHOENIX » afin de disposer d'une stratégie globale d'appui au développement des PME. La cohérence de cette stratégie est assurée par l'adoption d'un projet de loi d'orientation pour la promotion et le développement des PME, et la création d'une Agence de développement des PME. Elle a pour rôle de coordonner l'ensemble de la politique et des actions en faveur des PME. Ce programme s'appuie sur quatre axes stratégiques dont : (i) la facilitation à l'accès au financement et aux marchés publics et privés, (ii) le renforcement des capacités techniques et managériales, (iii) l'amélioration du climat des affaires en faveur des PME, et (iv) le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation. En outre, ce programme encourage le renforcement des organisations et fédérations de PME afin de leur redonner les moyens de remplir pleinement leur rôle, et d'assurer la recherche de partenariats avec des acteurs capables d'apporter des ressources financières et techniques nécessaires à la réussite dudit programme. Le projet de loi a été adopté en Conseil des Ministres le 25 février 2014 et sera présenté au Parlement avant la fin du mois d'avril 2014. Le programme, d'un montant global compris entre 150 et 250 milliards de FCFA, devrait à terme concourir à faciliter la création et le développement d'un tissu de PME innovantes, dynamiques et performantes qui devraient atteindre entre 100 000 et 120 000 à l'horizon 2020 et qui contribueraient durablement à la création d'emplois et de richesses.

En Outre, le Gouvernement compte accélérer le développement du secteur financier. Il prend en compte la création de bureaux d'information sur le crédit, le développement et la vulgarisation d'instruments nouveaux adaptés aux besoins des PME tels que le crédit-bail pour financer leurs outils de production et les Product Programs (affacturage et bon de commande, ...) pour assurer une gestion efficace de leur activité, ainsi que la constitution de fonds de garantie auprès des banques pour l'élargissement de l'enveloppe globale allouée pour le financement des PME. Une stratégie élaborée avec l'assistance de la Banque Mondiale, et qui associe les différents acteurs du secteur financier (banques, assurances, Structures de Financement Décentralisées, BCEAO, État) sera adoptée dans ce sens.

Par ailleurs, au niveau du secteur privé, les initiatives sont également nombreuses témoignant du regain d'intérêt des différents acteurs pour le financement des PME. Ainsi, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) et la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ont signé, le 23 janvier 2014, une convention de partenariat pour faciliter l'accès des entreprises ivoiriennes au marché financier régional. Egalement, la SFI et la SIB ont signé un accord de 40 millions de dollars US afin d'accroître le financement du marché des PME, notamment celles en reconstruction, gérées par les femmes ou dans le domaine agricole. Enfin, le fond sud-africain PIC fait également son entrée dans le capital de Phoenix Capital Management à hauteur de 100 millions de dollars US avec en ligne de mire le financement des PME.

Toutes ces actions permettront de renforcer le rôle des PME au cœur d'une croissance économique forte et soutenue pour un développement durable de la Côte d'Ivoire.

FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

43. **Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme en 2014 sera comblé.** Les financements additionnels à la capacité nationale seront mobilisés sur les marchés monétaire et financier, et auprès des partenaires extérieurs. Concernant le recours aux marchés monétaire et financier sous régional, le Gouvernement prévoit la mobilisation de 516 milliards de FCFA en bons et obligations du Trésor, contre 643 milliards de FCFA en 2013. Les financements extérieurs, y compris les appuis budgétaires s'élèveraient à 587,8 milliards de FCFA grâce aux principaux bailleurs notamment la BM, le FMI, la BAD, l'UE, l'AFD, la BID, et l'Eximbank Chine. En outre, le Gouvernement continuera les discussions bilatérales avec les créanciers restants pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale et du FMI.

44. **Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs (tableau 1 en annexe) et de repères structurels (tableau 2 en annexe).** Les indicateurs quantitatifs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. La sixième et dernière revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2014. La sixième revue devrait être achevée au plus tard le 3 novembre 2014.

45. **Le Gouvernement sollicite une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'au 31 décembre 2014.** Ceci est pour assurer la disponibilité du dernier déboursement du programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI suite à la conclusion de la sixième revue.

STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

46. **Le développement du système statistique sera mis en œuvre pour disposer d'informations factuelles et actuelles dans la mise en œuvre de l'action gouvernementale.** Le cadre légal et les dispositions réglementaires du système statistique national sont mis en place à travers la loi portant organisation, réglementation et coordination du Système Statistique National voté par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2013. Pour son opérationnalité, un Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le PND (2012–15) est mis en œuvre pour (i) la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) le renforcement et le suivi des indicateurs conjoncturels, (iii) la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iv) le changement de l'année de base des comptes nationaux et l'élaboration des comptes nationaux trimestriels, (v) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et (vi) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels. Dans ce cadre, les comptes définitifs de 2011 et provisoires de 2012 devraient être disponibles au cours du premier semestre 2014. Les travaux de changement de base des comptes nationaux annuels ont déjà démarré avec la révision des nomenclatures, ainsi que ceux du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013/2014. Le Gouvernement va également lancer le Recensement Général de l'Agriculture et des enquêtes niveau de vie et emploi. Le Gouvernement entend produire avant la fin de l'année 2014 le tableau des opérations financières de l'État selon le manuel des statistiques de finances publiques 2001. A terme, la Côte d'Ivoire entend migrer vers la norme spéciale de diffusion de données qui lui permettra un accès régulier et amélioré aux marchés internationaux de capitaux.

47. **Le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités dans l'administration publique.** Le Secrétariat National à la Gouvernance et au renforcement des capacités s'attelle à traduire la volonté du Gouvernement en actions en identifiant les besoins et en recherchant l'accompagnement institutionnel et financier nécessaires à une gestion moderne et efficace de l'administration publique. Les besoins d'assistance technique répertoriés pour cette année concernent entre autres (i) l'élaboration d'un Compte Unique du Trésor, (ii) l'appui à la mise en place des comptes trimestriels, (iii) le renforcement de l'administration de l'impôt, en particulier la TVA, (iv) l'élaboration de balances de paiement prévisionnelles et (v) le pilotage et la budgétisation de la masse salariale, (v) l'appui pour la production du tableau des opérations financières de l'État selon le manuel des statistiques des finances publiques 2001, et (vi) l'appui à la confection des indicateurs conjoncturels sur le secteur réel.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2013–14

	2013									2014						
	Juin			Sept.			Déc.			Mars	Juin		Sept.		Déc.	
	CP	Réal.	Statut	RI	Réal.	Statut	CP	Réal.	Statut	RI	PC Original	Nouveau PC	RI Original	RI Rev.	RI	RI Rev.
A. Critères de performance																
Plancher pour le solde primaire de base	-55.5	116.3	Rempli	-112.1	32.1	Rempli	-44.0	-11.6	Rempli	7.3	-66.4	-135.4	-52.7	-80.1	-9.9	-26.8
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) ^{5/}	210.1	132.7	Rempli	346.9	160.7	Rempli	300.6	169.4	Rempli	43.6	220.4	315.3	289.5	360.2	339.7	391.2
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) ^{3/ 4/ 5/}	800.0	521.0	Rempli	800.0	680.0	Rempli	800.0	712.0	Rempli	900.0	900.0	900.0	900.0	900.0	900.0	900.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ^{4/}	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ^{4/}	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs																
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-183.5	-60.6	Rempli	-391.3	-202.9	Rempli	-453.4	-346.1	Rempli	-76.1	-263.6	-310.6	-336.3	-364.5	-364.5	-379.9
Plafond pour les dépenses par procédures d'avances	59.0	52.8	Rempli	93.7	91.7	Rempli	114.3	106.1	Rempli	19.8	50.1	55.6	79.9	81.5	115.2	119.7
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	588.8	590.5	Rempli	916.0	920.1	Rempli	1309.1	1337.1	Rempli	259.4	676.7	676.7	1022.3	1022.3	1517.7	1521.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-10.0	-88.5	Rempli	-25.0	-36.5	Rempli	-50.0	39.7	Non Rempli	-5.0	-10.0	-50.0	-25.0	-70.0	-50.0	-100.0
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	1,338.7	1,361.8	Rempli	2,031.9	2,043.4	Rempli	2,764.5	2,838.0	Rempli	621.8	1,374.4	1,392.1	2,148.0	2,167.9	3,051.0	3,110.1
Pour mémoire																
Position nette du gouvernement	83.6	28.0		123.4	106.0		108.8	134.2		11.3	-1.0	129.0	37.8	17.3	77.7	137.5
Dons programme	49.2	56.0		49.2	56.0		105.2	105.2		0.0	73.8	82.8	73.8	82.8	156.6	156.6
Prêts programme	0.0	0.0		0.0	0.0		88.7	61.2		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	47.6	56.6
Dons projet	51.5	76.9		77.2	93.4		122.3	96.2		44.3	132.8	123.3	166.0	166.0	221.3	221.3
Prêts projet	82.5	140.3		197.9	161.6		313.4	219.9		61.3	183.9	170.7	229.9	229.9	306.5	306.5

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

^{1/} Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013 et du 31 décembre 2013 pour les critères et repères de 2014.^{2/} A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles.^{3/} Critère de performance continu.^{4/} La fenêtre non concessionnelle en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure, d'énergie et de transport.^{5/} En cas d'émission d'un eurobond, le plafond pour 2014 sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 500 millions de dollars E.U. et le plafond pour le financement intérieur net sera ajusté à la baisse du même montant.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC

Cinquième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Politique fiscale / administration fiscales			
Renforcer la Direction des grandes entreprises en augmentant son champ de compétence (seuil d'intervention et champ de couverture à l'ensemble du territoire) et mettre en place un dispositif de gestion des entreprises de taille moyenne	Mobiliser les revenus	RS fin décembre 2013	Non Respecté (mis en œuvre avec retard, arrêtés adoptés le 26 mars 2014)
Adopter par décret un guide de procédure des enquêtes douanières, visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises	Accroître la transparence et lutter contre la fraude	RS fin décembre 2013	Respecté (Adopté par le Conseil des ministres le 19 décembre 2013)
Gestion des dépenses publiques			
Adopter en Conseil des Ministres une stratégie à moyen terme de contrôle de la masse salariale	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin octobre 2013)	Non Respecté (mis en œuvre avec retard, adoptée par le Conseil des ministres le 5 mai 2014)
Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Respecté
Mettre en place un dispositif de gestion de la dette intégrant notamment une structuration front office, middle office et back office	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin décembre 2013	Non Respecté (mis en œuvre avec retard en janvier 2014)

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC (suite)

Cinquième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Préparer et adopter en Conseil des Ministres la stratégie à moyen terme de gestion de la dette	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin septembre 2013 (reprogrammé de fin juin 2013)	Non Respecté (mis en œuvre avec retard le 19 décembre 2013)
Adopter une instruction encadrant le recours aux mandats provisions. Cette instruction (i) créera un comité d'autorisation des mandats provisions, (ii) définira les modalités assurant une réduction du recours aux mandats provisions à fin 2013 et (iii) prévoira la suppression des mandats provisions à fin décembre 2014	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin novembre 2013	Respecté (un arrêté interministériel a été adopté le 30 novembre 2013)
Préparer un plan d'engagement et un plan de passation des marchés consolidés pour 2014	Faciliter l'exécution des dépenses et la gestion de la trésorerie	RS fin janvier 2014	Non Respecté (mis en œuvre avec retard en février et mars 2014)
Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin mars 2014	Non Respecté
Recenser les comptes de l'ensemble des entités publiques détenus dans les banques commerciales et à la Banque centrale, et déterminer leur solde	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin mars 2014	Respecté
Réforme du secteur énergie			
Transmettre le code de l'électricité à l'Assemblée Nationale	Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité	RS fin décembre 2013	Non Respecté (mis en œuvre avec retard en février 2014)

Tableau 2a. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC (suite)

Cinquième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier	Statut
Réforme du secteur financier			
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin décembre 2013 (reprogrammé de fin septembre 2013)	Non Respecté (mis en œuvre avec retard, adopté par le Conseil des Ministres le 5 mai 2014)
Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin décembre 2013	Respecté
Amélioration du climat des affaires			
Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Respecté
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'apurement des arriérés intérieurs au vu des résultats des audits en cours	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS fin novembre 2013 (reprogrammé de fin septembre 2013)	Respecté

Tableau 2b. Côte d'Ivoire : Repères structurels, 2013–14, FEC

Sixième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Calendrier
Gestion des dépenses publiques		
Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités.	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les quatre projets de décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014 (nouvelle date proposée)
Adoption par le Ministre des Finances de la stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor, choix du modèle d'implémentation et adoption du chronogramme de mise en œuvre	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014
Evaluer avec l'assistance technique du FMI la chaîne de la dépense et les procédures de clôture de l'exercice budgétaire	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2014
Amélioration du climat des affaires		
Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu

Pièce jointe II. Côte d'Ivoire : Protocole d'Accord Technique Accord sous la Facilité Élargie de Crédit 2011–14

Le 16 mai 2014

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2014 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2014.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde primaire de base;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2013 pour les objectifs de 2014, sauf le plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles où la variation cumulée est à partir du 31 décembre 2012 (Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8. Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

10. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D); (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor et hors variation nette des exigibles); et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant l'année 2014, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI. Ce plafond sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à l'émission éventuelle d'un emprunt Eurobond (pour un montant maximum équivalent à 500 millions de dollars US).

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

12. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n°14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant

conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

13. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

14. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

15. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée avec un taux d'escompte de 5 pour cent. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12–15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 14 et 17. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

16. Un plafond cumulé pour 2013–14 de 800 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 900 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 14 (critère de performance). Ce plafond sera valable pour les projets financés par emprunts dans les secteurs énergie, infrastructure et transport. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI). La valeur en dollars des États-Unis des prêts éligibles sous ce plafond sera calculée en utilisant les taux de changes à fin août 2013 figurant dans la base de données SFI (*Statistique financières internationales*) du FMI. Le plafond de dette non concessionnelle sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent au montant de l'émission éventuelle d'un emprunt

Eurobond pour un montant maximum équivalent à 500 millions de dollars des États-Unis. Le montant de l'Eurobond qui sera considéré comme contracté est celui de la fin de la période de souscription/achat comme spécifié dans les termes de l'échange ; et les critères de performance (dette extérieure non concessionnelle et financement intérieur) seront ajustés à la hausse et à la baisse à cette date du montant de l'Eurobond. Les montants souscrits /achetés de l'Eurobond avant la fin de la période de souscription/achat n'auront pas d'impact sur le critère de performance sur la dette extérieure (paragraphe 14).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

18. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

19. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

20. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

21. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

22. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à : (i) réduire le stock des « exigibles » pour au moins 100 milliards de FCFA en 2014; et (ii) ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au cours de l'exercice budgétaire 2014.

POUR MÉMOIRE

J. Créances nettes du système bancaire sur l'État

23. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les

dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

K. Financement extérieur (définitions)

24. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

L. Suivi du programme et données à communiquer

25. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations suivantes qui seront fournies dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

27. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

28. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

29. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire: évolution des dépenses pro-pauvres
(dépenses sociales incl.), 2009–14**

	2009	2010	2011	2012		2013		2014
				Ordonnance	Réalisation	SBL ^{1/}	Réalisation	
Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	68.2	72.1	81.7	81.9
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	10.0	16.3	21.4	28.0
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	18.7	15.1	15.9	17.8
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	13.5	15.7	18.4	16.9
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	26.0	16.6	18.3	19.3
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	0.0	8.4	7.7	0.0
Ressources halieutiques et production animale	6.7	5.9	4.0	4.7	7.2	5.9	7.5	8.0
Administration générale	3.5	3.9	2.7	2.7	4.0	3.8	4.4	4.5
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	2.9	0.9	1.7	1.7
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.4	1.2	1.4	1.9
Education	533.1	590.1	529.2	628.6	651.2	754.6	756.3	836.3
Administration générale	19.6	24.9	24.7	23.6	19.8	19.5	19.5	20.6
Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	379.2	454.4	449.2	316.6
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4
Secondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	74.8	83.7	87.7	296.8
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	140.0	153.0	156.1	155.4
Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	0.0	0.0	11.7	12.8	36.9	43.5	43.5	46.5
Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	169.2	205.1	197.9	267.4
Administration générale	45.8	47.7	49.2	55.4	63.9	89.5	71.4	123.0
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	47.5	53.9	70.5	38.7
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	2.3	2.6	1.6	2.9
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1.7	1.5	1.1	1.4	4.0	1.2	1.7	24.8
Santé infantile/maternelle et nutrition	0.8	0.4	0.4	0.6	1.4	0.6	0.8	18.1
VIH/SIDA	10.8	5.9	6.9	8.0	6.4	5.4	1.6	5.6
Centres de santé et programmes spécialisés	26.6	26.6	25.7	25.1	31.8	33.9	32.3	34.2
Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	0.0	0.0	11.3	12.0	12.0	18.0	18.0	20.0
Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.4	39.9	49.5	73.5	118.4	82.1
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	10.8	25.4	69.9	37.0
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	22.4	23.6	24.0	18.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	0.0	0.0	13.1	16.2	8.0	11.5	11.5	13.5
Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	13.0	13.0	13.5
Energie	16.5	9.7	8.9	17.0	18.8	26.7	25.5	30.1
Accès à l'électricité	16.5	9.7	8.9	9.0	10.8	13.7	12.5	16.6
Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	0.0	0.0	0.0	8.0	8.0	13.0	13.0	13.5
Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	51.4	101.7	80.2	112.7
Entretien pistes rurales	0.5	2.4	2.1	5.1	2.3	11.4	8.7	6.0
Construction d'ouvrage d'art	3.0	2.5	1.1	7.5	4.0	22.2	5.6	23.3
Autres travaux routiers	35.6	40.6	22.2	23.5	34.1	52.2	49.9	65.5
Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	0.0	8.0	11.0	11.0	16.0	16.0	18.0
Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	20.0	18.1	24.3	22.4
Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	15.1	13.4	19.1	16.1
Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.7	0.5	0.6	0.9
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.2	2.1	2.3	3.1
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.6	1.8	1.9	2.0
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4
Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0
Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	31.7	31.8	34.5	60.0
Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	0.3	13.0	2.9	10.4
Reconstruction et réhabilitation	1.4	2.6	4.6	1.2	0.3	0.1	0.1	0.0
Programme présidentiel d'urgence/Volet d'urgence	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	12.9	2.9	10.4
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.1	15.9	13.0	6.7	7.9	10.5
Promotion et insertion des jeunes	8.4	8.9	13.7	13.4	7.6	5.1	5.4	8.1
Appui et suivi DSRP	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.0	0.2	0.6
Développement du tourisme et de l'artisanat	0.9	2.8	2.0	2.1	4.9	1.6	2.3	1.8
TOTAL	843.0	885.2	842.8	980.0	1,080.5	1,309.1	1,337.1	1,521.8

Source: Autorités ivoiriennes.

1/ Loi supplémentaire sur le budget.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
- Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
- Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
- Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
- Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
- Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
- Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
- Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
- Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
- Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
- Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
- Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
- Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
- Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
- Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
- Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
- Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F.20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F.20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)



CÔTE D'IVOIRE

22 mai 2014

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE PROLONGATION DE L'ACCORD EN COURS – ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2014–15	7
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	13

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 avril 2014)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

Comptes des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	325,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	324,20	99,69
Position de réserve au FMI	1,00	0,31

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	272,78	87,74

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	25,00
Accords au titre de la FEC	528,54	162,53

Derniers accords financiers en date :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions DTS)	Montant tiré (millions DTS)
FEC	4 nov. 2011	3 nov. 2014	390,24	308,94
FEC ^{1/}	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ^{1/}	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Projections des obligations financières envers le FMI (sans aide PPTE)^{2/} (millions de DTS; basées sur niveau actuel d'utilisation des ressources et d'avoirs en DTS) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal	4,64	39,02	46,18	85,20	109,59
Commissions/Intérêts	0,04	1,52	1,41	1,25	1,02
Total	4,68	40,54	47,59	86,45	110,61

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Date du point de décision	mars 1998	avril 2009	
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) ^{3/}	345,00	3.109,58	
dont : aide du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	juin 2012	

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	<u>Cadre</u>	<u>Cadre</u>	<u>Total</u>
Montant décaissé au pays membre	...	25,85	25,85
Aide intérimaire	...	15,13	15,13
Solde au point d'achèvement	...	10,72	10,72
Décaissement additionnel intérêts courus ^{4/}	...	0,57	0,57
Total décaissements	...	26,42	26,42

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Mise en œuvre de l'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision — point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTe et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation des sauvegardes s'est achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. Elle a notamment mis en place un

comité d'audit pour superviser le processus d'information financière et d'audit, accru sa transparence en publiant plus rapidement ses états financiers audités et s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a en outre signalé certaines limitations liées au processus d'audit externe et a recommandé de prendre des mesures pour veiller au bon fonctionnement du mécanisme, en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pouvant prendre part à des audits conjoints.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois applicables aux pays menant un programme. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en décembre 2013. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour septembre/octobre 2015.

Assistance technique :

	Domaine	Sujet
2011		
	Plusieurs sujets (juillet)	Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE).
	Gestion de la dette (juillet)	Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État.
	Administration des douanes (août)	Suivi.

	Domaine	Sujet
	Suivi du PESF (août)	Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Gestion des finances publiques (octobre)	Mission de diagnostic
	Statistiques de finances publiques (octobre/novembre)	Suivi du TOFE
	Gestion des finances publiques	Informatisation
	Suivi du PESF (novembre)	Conseils sur la reprise de l'élaboration de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire.
	Comptabilité nationale (décembre)	Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifcation des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette

	Domaine	Sujet
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité droits et obligations
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (septembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (octobre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Administration douanière-AFRITAC (février)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril)	PIB trimestriel

Représentant résident :

Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005–06 et en 2010–11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME CONJOINT DE TRAVAIL BANQUE MONDIALE-FMI, 2014–15

(Mai 2014)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Operations		
	Deuxième crédit d'appui à la réduction de la pauvreté	Janvier à juin 2014	Septembre 2014 (pour entrée en vigueur et décaissement)
	Projet de financement basé sur les résultats en matière de santé	Juillet-août 2014	Décembre 2014
	Projet de gestion des pesticides POP		Décembre 2014
	Financement additionnel don gouvernance et développement institutionnel		T3, 2014
	Filet de protection sociale productif	Mai-juin 2014	Mai 2015
	Projet renforcement capacités parlementaires		En cours
	Gouvernance territorial et développement local		Février 2015
	Travail économique et sectoriel		
	SPF : Identification		Juillet 2014
	Revue de l'urbanisation en Côte d'Ivoire		Décembre 2014
	Appui au renforcement de l'environnement de la réforme de GFP		Juin 2014
	Document de synthèse statistique sur la Côte d'Ivoire		Mai 2014
	Note d'orientation sur la croissance et la compétitivité	Novembre-Décembre 2013	Septembre 2014
	Revue de dépenses publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation		Décembre 2014
	Assistance technique/autre travail analytique		
	Programme industries compétitives et innovation (activité en cours de mobilisation)	4-14 novembre 2014	Exercice 2014-15
	Appui au régime foncier en Côte d'Ivoire		Juin 2015
	Évaluation de l'impact des crises sur le DH		Décembre 2015
	Renforcement des capacités pour journalistes économiques		En cours
	Remise en marche et applications TIC		T3 2014
	Impact de la crise sur le DH		Décembre 2015

	Diagnostic stratégique pays (SCD)		Réunion de revue de la note de synthèse fin mai 2014
	Suivi de la situation économique et de la pauvreté		En cours
	Suivi, conseils et commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur du cacao		En cours
	Appui à l'amélioration de la GFP des collectivités locales		Juin 2014
	Stratégie de financement de la santé		Décembre 2014
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme		
	6 ^e revue FEC (sept. 2014)		
	Visite des services (mars 2015)		
	Assistance technique		
	Système d'information de gestion budgétaire - AFRITAC	Mai 2014	
	Administration de la TVA – AFRITAC	Mai 2014	
	Information comptable et financière – AFRITAC	Juin 2014	
	Renseignement douanier - AFRITAC	Juin 2014	
	Compte unique du Trésor - AFRITAC	Juin 2014	
	Réorganisation de la Direction générale des impôts	Juin et novembre 2014	
	Contrôles fiscaux	Juillet et décembre 2014	
	Gestion douanière basée sur les risques - AFRITAC	Août 2014	
	Système d'information de gestion fiscale	Septembre 2014	
	Classification budgétaire- AFRITAC	Octobre 2014	
	Comptabilité des recettes - AFRITAC	Octobre 2014	
	Statistiques de finances publiques – AFRITAC	Novembre 2014	
	Statistiques de finances publiques - AFRITAC	Novembre 2014 et mars 2015,	
	Stratégie de réforme des douanes	Décembre 2014	
	Modernisation de l'administration fiscale	Décembre 2014	
	Politique fiscale (réforme de la TVA)	Premier trimestre 2015	
Préparation du budget	Janvier 2015		
Comptes nationaux	2014/2015	2015	
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAFD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque

Sur un total de 70 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 7 sont en cours et 2 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1.369 millions d'UC (1033 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %) qui ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie. Outre les financements bilatéraux, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'autres ressources du FAD pour financer des études et/ou des projets dans les domaines des infrastructures et de l'agriculture, en vue de renforcer l'intégration sous-régionale en Afrique de l'ouest.

Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (six ans) due à la suspension des décaissements en faveur de ce pays, en 2009 la Banque a : i) rationalisé le portefeuille en annulant l'encours de huit opérations anciennes et ii) en juin 2011, restructuré deux autres opérations (PADER-Moyen-Comoé et PVRH). Le portefeuille va s'améliorer compte tenu des perspectives de reprise de l'activité économique depuis la fin de la crise postélectorale, notamment le rétablissement des services gouvernementaux.

Depuis la fin de la crise postélectorale, la banque a approuvé, conformément aux piliers de la fiche descriptive de 2012, cinq opérations d'environ 242,2 millions d'UC (182,8 milliards de FCFA) au total. Ces opérations sont : (i) le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) ; (ii) le projet de soutien aux infrastructures rurales dans la région d'Indénié-Djuan (PAIA-D); (iii) le projet de construction du pont à péage Henri Konan Bédié; (iv) le projet d'expansion de la centrale d'Azito (secteur privé) et (v) le projet d'expansion de la centrale de Ciprel (secteur privé). Avec ces approbations, le portefeuille actif de la Banque compte neuf opérations pour un engagement total d'environ 194 millions d'UC (146,5 milliards de FCFA). En 2013, deux (2) nouveaux projets, d'un total de 42 millions d'UC, ont été approuvés par le Conseil de la BAfD dans le cadre du nouveau document de stratégie-pays (DSP) 2013-14, concrètement : i) Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes et, ii) Projet d'interconnexion de la Côte d'Ivoire, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée (CLSG) comme signalé plus haut.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille à mars 2014, en millions d'UC		
(1 UC = 1 DTS)		
Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public)		
1 Appui ciblé au renforcement des capacités	2	Approuvé en décembre 2009 au titre de la Facilité pour les États fragiles, ce projet a pour objectifs de : i) renforcer le cadre de coordination des interventions gouvernementales; ii) accompagner la mise en œuvre du DSRP; iii) améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques ; iv) renforcer la bonne gouvernance.
2. Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
3. Programme d'urgence pour rétablir les services sociaux et administratifs de base (PURSSAB) et appui ciblé pour renforcer les capacités de l'administration	5,5	Approuvé le 3 juin 2011, ce programme a pour principal objectif de contribuer, dans le budget de l'État, à rétablir les services sociaux et administratifs de base, la cohésion sociale et la réconciliation comme formulé dans la demande du gouvernement. Le programme vise à répondre aux besoins urgents du pays en rétablissant les services de base de santé, d'éducation et de bien-être, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, les services d'administration publique, de même que les mécanismes de dialogue, de cohésion sociale et de réconciliation.
4. Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
5. Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes	18,8	Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail)
6. Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)–Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).

Situation du portefeuille à mars 2014, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite et fin)		
Opérations	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Secteur privé		
7. Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction–exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.
8. Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW.
9. Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
10. Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1,5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.

Stratégie de reprise des activités de la BAfD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAfD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAfD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de reprise rapide du travail de la BAfD en Côte d'Ivoire pour la période 2011–12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAfD début décembre 2013. La stratégie s'appuie sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique. Le premier pilier vise à créer un environnement propice à l'inclusion socio-économique et capable de répondre aux exigences d'une meilleure gouvernance et prestation de services publics de base. Le deuxième pilier vise à promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce au développement d'infrastructures de qualité élevée dans l'agriculture, les transports et l'énergie, afin de doper la reprise économique.

Programme de travail indicatif pour 2014 et 2015		
Description	Montant (millions d'UC)	Année
- Appui à la cohésion sociale (appui budgétaire en cours de préparation)	30	2014
- Projet routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation)	90	2014
- Appui à la réintégration économique et sociale	15	2015
- Projet d'appui à l'infrastructure agro-industrielle dans la région centre	30	2015
- Mise en œuvre du plan de réformes des finances publiques et projet d'appui aux PME	10	2015
- Projet d'expansion des installations portuaires régionales de San Pedro (secteur privé)	50	2015–16

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Avril 2014)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
<p>Généralités : Les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint). En février 2013, la Côte d'Ivoire a approuvé la Charte africaine de la statistique adoptée en février 2009 à Addis-Abeba, de manière à assurer la fiabilité des données aux fins de la gouvernance interne et à positionner le pays dans le commerce international et régional. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013. Un recensement se déroule en 2014.</p>	
<p>Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, les autorités ont entrepris d'élaborer un plan pour établir une nouvelle année de référence et mettre à jour les déflateurs implicites. Les comptes pour 2010 et 2011 ont été achevés. Un travail a été engagé sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, les premières données trimestrielles devant être disponibles au début 2014.</p>	
<p>Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010.</p>	
<p>Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques : Les autorités communiquent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale aux fins de leur publication dans l'<i>Annuaire de statistiques des finances publiques</i>. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à remédier aux insuffisances dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques, et s'efforcent d'améliorer le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En outre, les autorités reçoivent l'aide d'AFRITAC pour utiliser les données comptables aux fins de la communication des opérations budgétaires de l'administration centrale et mettre progressivement en application le MSFP 2001. Le rapport sur les opérations financières exécutées par l'État durant la période de crise (janvier-avril 2011) n'est toujours pas disponible.</p>	
<p>Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certaines insuffisances des statistiques monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres ont trait au système de financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des progrès ont été accomplis récemment dans les délais de communication des données sur les institutions de dépôts et les taux d'intérêt.</p>	
<p>Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus suffisamment d'informations sur les stocks de la dette privée et les flux du service de la dette.</p>	
II. Normes et qualité des données	
La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données.	Aucun RNC données n'est disponible.
III. Communication des données au Département des statistiques	
La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.	

CÔTE D'IVOIRE: TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE
(avril 2014)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	02/14	04/14	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	02/14	04/14	M	M	M
Monnaie au sens large	02/14	04/14	M	M	M
Bilan de la banque centrale	02/14	04/14	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	02/14	04/14	M	M	M
Taux d'intérêt ²	02/14	04/14	I	M	M
Indice des prix à la consommation	02/14	04/14	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	02/14	04/14	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	12/2013	03/2014	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/2013	03/2014	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	02/14	04/2014	M	M	M
PIB/PNB	2013	03/2014	A	A	A
Dette extérieure brute	12/2013	03/2014	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 14/266
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 juin 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la cinquième revue de l'accord FEC avec la Côte d'Ivoire et approuve un décaissement de 75 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration, qui a été prise suivant la procédure d'adoption sans réunion¹, ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant de 48,78 millions de DTS (environ 75,2 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à 357,72 millions de DTS (environ 551,4 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 pour un montant équivalent à 390,24 millions de DTS (120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse 11/399](#)).

Les performances macroéconomiques de la Côte d'Ivoire ont été impressionnantes en 2013. D'après les estimations, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a atteint 8.7 %, tirée par une forte demande intérieure et une hausse des exportations. Le taux d'inflation annuel moyen est resté modéré à 2.6 %, tandis que la situation des finances publiques s'est améliorée. Les hausses des investissements directs étrangers (IDE) et des prêts projets ont financé le léger creusement du déficit extérieur du compte courant.

La mise en œuvre du programme macroéconomique reste bonne. Tous les critères de performance et tous les repères indicatifs à l'exception d'un seul ont été respectés à fin décembre 2013. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles, avec notamment l'adoption de la stratégie à moyen terme de la masse salariale et d'un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer le climat des affaires et renforcer la gestion financière publique et l'administration fiscale.

Les perspectives macroéconomiques de la Côte d'Ivoire pour 2014 restent positives. La croissance devrait se stabiliser à un niveau élevé (8,5%), soutenue par une hausse continue et

forte de la demande intérieure. Le taux d'inflation annuel moyen devrait baisser à 1.2%. Le déficit global des finances publiques resterait modéré à 2.3 %, tandis que, selon les projections, les hausses des IDE et des prêts projets financeront le creusement du déficit extérieur courant.

Pour la Côte d'Ivoire, les principaux défis sont d'entretenir la dynamique de la croissance et de la rendre plus inclusive au travers d'une mise en œuvre déterminée du programme de réformes structurelles. Les domaines prioritaires portent sur l'amélioration continue du climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé, la mise en œuvre du plan d'actions pour la restructuration des banques publiques et, plus généralement, le développement du secteur financier.

De plus, il importe d'accroître la transparence et l'efficacité des dépenses publiques, d'améliorer la prévision et la gestion de la trésorerie, consolider la situation financière du secteur de l'électricité tout en investissant pour augmenter l'offre d'énergie, et de renforcer la gestion de la dette à travers une rapide réorganisation de l'unité de gestion de la dette. A moyen terme, une réduction du ratio de la masse salariale par rapport aux recettes fiscales facilitera la mise en œuvre de façon viable du projet de couverture maladie universelle, et plus généralement, créera les marges de manœuvre budgétaire pour les nécessaires dépenses sociales et de développement.

¹ Le Conseil d'administration prend ses décisions sans réunion lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans discussion formelle.